

Révision cavalière du Code minier

L'industrie minière recommande « la prudence pour préserver le climat des affaires dans ce secteur »

N° 7195 du mercredi 13 décembre 2017

Prix : 3000 FC

Le Potentiel

Membre du réseau Médiat

36^{ème} année

PAGE 6

Éditeur

GRUPE DE PRESSE



Siège social
873, av. du Bas-Congo,

Sommaire

Événement

Raphaël Katebe

Katoto : « Le pouvoir congolais cherche à fragiliser Katumbi »

PAGE 3

Politique

Sénat : le projet de loi électorale envoyé en commission PAJ

PAGE 5

Société

Maintenu en détention malgré l'amnistie, Firmin Yangambi saisit la Cour constitutionnelle

PAGE 8

Sports

Ngoy Kasanji célèbre la coupe avec les Corbeaux à Mbuji-Mayi

PAGE 14

Dernière heure

Le FPI dénonce l'existence d'un réseau maffieux de financement des projets industriels

PAGE 16

Kengo sauve les apparences et envoie le projet en commission

P. 2



À HAUTE VOIX

Tout reste à faire

LE POTENTIEL

Rien n'est encore joué. Les sénateurs n'ont pas réussi à élaguer les controverses contenues dans le projet de loi électorale révisée. Étonnant ! Le texte envoyé à la Commis-

PAGE 2

Maroc : Evaluation de l'action des centres régionaux d'investissement (CRI), des sanctions tombent

PAGE 12

SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MHZ

La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

À haute voix**Tout reste à faire**

(Suite de la page 1)

sion Politique administrative et juridique (PAJ) n'a pas été déclaré « recevable » par la plénière, comme le règlement intérieur de la chambre haute du Parlement. Le président de sénat a proprement esquivé la question de recevabilité. Que cache donc une telle attitude ?

En dépit de tout, le peuple suit de très près l'évolution de cette loi qui renferme beaucoup de dispositions à problème qui, si elles ne sont pas élaguées, sont des foyers de futures tensions dans des circonscriptions électorales. Il espère qu'au sein de sa Commission PAJ, le Sénat va corriger les incongruités avalées par l'Assemblée nationale, en ramenant un texte qui garantisse la paix et rassure toutes les parties.

On accorde encore un bénéfice de doute à la commission PAJ du Sénat. C'est le seul rempart qui reste pour sauver ce qui reste à sauver. Même si, de mémoire des Congolais, jamais au cours de cette législature, une loi n'a été rejetée, si controversée soit-elle.

Dans le cas d'espèce, une loi impopulaire ne fera qu'aggraver les tensions qu'elle n'en résoudra. Mais qui a intérêt à entretenir un climat de tension en ce moment où déjà les cordes du processus électoral sont très tendues ? À qui profitera une loi électorale que d'aucuns qualifient de « démocratocide » et « liberticide » ?

Quoi qu'il en soit, les sénateurs sont tenus à l'œil et sont avertis : une décision sur une loi électorale qui ne fait pas l'unanimité risquerait d'accroître les tensions au pays. Que les élus des élus usent donc de la sagesse qu'on leur reconnaît pour épargner toute une nation de sombrer dans le gouffre. Ils l'ont démontré en 2015, ils peuvent encore rééditer l'exploit maintenant. Rien n'est perdu.

Loi électorale révisée**Kengo sauve les apparences et envoie le projet en commission**

Le Sénat n'a pas entretenu trop longtemps le suspense sur le projet de la révision de la loi électorale, soumis à son examen après l'étape de l'Assemblée nationale. Son président n'a non plus tergiversé sur la voie à suivre. Juste après les réponses du vice-Premier ministre Ramazani Shadary aux questions soulevées la veille par les sénateurs, Léon Kengo a décidé d'autorité de renvoyer le texte, pour toilettage, à la Commission PAJ, prenant la plénière à contre-pied. Soit ! L'attente reste qu'il sorte du Sénat une loi consensuelle sur le seuil de représentativité et les cautions aux législatives.

LE POTENTIEL

Entre rejeter le projet de loi portant révision de la loi électorale lui transmis par l'Assemblée nationale et adopter aux fins d'amendements ledit texte, le Sénat a opté pour le toilettage qui met tout le monde d'accord. Pour y arriver, le président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, a usé de tact et d'un peu de malice pour éviter à ce que le projet du gouvernement /MP ne connaisse une issue catastrophique à la chambre haute du Sénat, c'est-à-dire, le rejet. Du fait d'imperfections et autres tripatouillages dont il était truffé.

COACHING PAYANT

Fin politicien, Léon Kengo avait sans doute sondé la salle, la veille, soit le lundi 11 décembre 2017 lorsque Emmanuel Ramazani Shadary est venu présenter

le projet au Sénat. Des interventions des sénateurs, on pressentait que le Sénat n'était prêt pas à accepter le texte. Les critiques acerbes lancées à ce projet par les Sages indiquaient d'ores et déjà que tous les ingrédients étaient réunis pour le rejet pur et simple de la version adoptée, en première lecture, à l'Assemblée nationale. Kengo a effleuré le danger et s'est arrangé pour éviter le blocage. Lequel, en réalité, serait une humiliation de la chambre sœur du parlement.

En clair, Kengo a sauvé les meubles. Il a du contourner la procédure en vigueur qui prévoit à ce que le projet de loi en discussion soit soumis à la plénière pour être déclaré recevable ou pas. Bref, il a pris le raccourci en envoyant d'autorité le projet de loi pour toilettage et autres amendements à la commission Politique, administrative et

juridique (Paj) du Sénat.

En prenant hier mardi, la plénière à court, Kengo wa Dondo a recouru à une tactique qui lui a toujours réussi. En janvier 2015, c'est par la même voie qu'il a sauvé le pays du cataclysme en stoppant la fougue qui se propageait au sujet de la première tentative de révision controversée de la loi électorale. La pomme de discorde à l'époque, consistait au fait que ledit projet conditionnait la tenue d'élections aux résultats de recensement et d'identification de la population. Comme un parfait prestidigitateur, Kengo a pu tirer en janvier 2015 son épingle du jeu.

Repris par le site d'informations en ligne, actualité.cd, un sénateur s'est dit offusqué. « C'est la plénière qui est censée confier la loi à la commission, mais ici, c'est le président du bureau qui a immédiatement envoyé la loi à la commission PAJ. D'où, le malaise que vous avez vu dans la salle, jusqu'au niveau du bureau ».

Désormais, tout le monde reste accroché au travail qui sera fait au niveau de la commission PAJ.

Les inquiétudes des uns et des autres seront dissipées

quand de la commission PAJ il sortira un texte élagué de dispositions qui posent problème, notamment le seuil de représentativité fixé à 1%, le plafond des cautions aux législatives et la machine à voter.

TRAVAIL D'ORFÈVRE À LA COMMISSION PAJ

Dans tous les cas, il n'est pas évident que la date butoir du 15 décembre 2017, fixée par la Céni pour l'adoption et la promulgation de la loi électorale révisée, soit respectée. Il est vrai que la centrale électorale en a fait sa première contrainte légale dans le cadre du respect des échéances prévues dans le calendrier électoral du 5 novembre 2017. Un léger décalage est prévisible quand on sait que le Sénat ne pourrait pas adopter cette loi dans les mêmes termes qu'à l'Assemblée nationale. Il n'est pas non plus exclu qu'une commission mixte entre les deux chambres du parlement ne soit convoquée pour harmoniser les vues. Soit les parlementaires vont travailler sur mode urgence, et ils sortiront un texte bâclé, soit ils prendront leur temps et le calendrier électoral connaîtra son premier glissement.

Kinshasa : début des travaux de la 18^{ème} session de la commission Défense et Sécurité de la CEEAC

Les travaux de la 18^{ème} session ordinaire de la Commission Défense et sécurité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, (CEEAC), se déroulent du 13 au 16 décembre 2017 dans les installations du Collège de Hautes Etudes de Stratégie et de Défense à Kinshasa, annonce un communiqué du Service de communication et d'information des Forces Armées parvenu mardi à l'ACP.

La situation sécuritaire en Afrique Centrale, la réforme de la Commission Paix et sécurité de la CEEAC et l'exercice FOMAC 2018 (Forces multinationales de l'Afrique Centrale) sont parmi les points à examiner au cours des travaux qui s'organiseront en deux phases.



Les journées des 13 et 14 décembre 2017 seront consacrées aux travaux des experts tandis que les membres de la Commission Défense et Sécurité se réuniront les 15 et 16 décembre, précise la même source.

La Commission Défense et sécurité regroupe les Chefs d'Etat-major Général des armées, les Chefs des Polices et les Hauts fonctionnaires des Affaires étrangères des onze pays membres de la CEEAC : Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et la République Démocratique du Congo, rappelle-t-on.

Raphaël Katebe Katoto : « Le pouvoir congolais cherche à fragiliser Katumbi »

Raphaël Katebe Katoto, proche de l'opposant historique congolais, Étienne Tshisekedi, s'est confié lundi à Jeune Afrique. Membre du « conseil des sages de l'opposition », l'homme d'affaires revient sur les ennuis judiciaires de Moïse Katumbi, son demi-frère et candidat déclaré à la présidentielle en RD Congo.

« Les ennuis judiciaires de Moïse Katumbi ne font que commencer. » L'opposant et homme d'affaires congolais Raphaël Katebe Katoto, demi-frère du dernier gouverneur de l'ex-Katanga, en est convaincu.

Joint au téléphone le 26 juin par Jeune Afrique, ce proche d'Étienne Tshisekedi (il a été l'un des artisans du rassemblement de l'opposition congolaise début juin autour de l'opposant historique à Genval, dans la banlieue bruxelloise), soutient mordicus être le propriétaire de l'immeuble qui a conduit, le 22 juin, à la condamnation de Moïse Katumbi à 36 mois de prison et à une amende d'un million de dollars américains. C'est un citoyen grec, Alexandre Stoupis qui l'accusait d'avoir fait usage de faux en écriture pour s'approprier une parcelle dans la commune de Kampemba, à Lubumbashi.

Pourquoi avez-vous décidé de porter plainte contre le Grec Alexandre Stoupis, qui accuse Moïse Katumbi de spoliation ?

J'ai porté plainte parce que c'est un immeuble qui m'appartient. Stoupis n'est qu'un imposteur. C'est un propriétaire fabriqué de toutes pièces par les services de sécurité. Il prétend que c'est un bien qui appartenait à sa tante ou à sa mère alors que j'étais locataire dans l'immeuble auprès de la Sonas [Société nationale des assurances] en 1970. A cette époque, Moïse [Katumbi] vivait dans cette maison. Il n'avait que six ans.

C'est l'ancien propriétaire du bâtiment qui avait en effet donné mandat à la Sonas de le louer ou de le vendre. En 1976, la Sonas a décidé de vendre l'immeuble, donnant priorité au locataire pour l'achat. C'est ainsi que j'en suis devenu propriétaire. Moïse [Katumbi] n'avait que 12 ans. J'en détiens le titre de propriété depuis 40 ans. Et en RD Congo, la loi stipule qu'un titre de propriété n'est plus attaquant après trois ans.

Vous soutenez être le propriétaire de l'immeuble disputé, mais c'est Moïse Katumbi, votre demi-frère, qui est cité dans l'affaire...

C'est une affaire montée de toutes pièces. Et mal montée. Après l'affaire de recrutement présumé de mercenaires qui a échoué, le régime a fabriqué cette histoire de spoliation d'immeuble mais le but reste le même : fragiliser un concurrent politique, un candidat à la prési-

dence de la République. Avec son leadership et sa popularité, Moïse Katumbi fait peur au camp Kabila.

Je connais les méthodes du régime en place à Kinshasa. En 2002, j'en ai été également victime lorsque je m'étais déclaré candidat pour la présidence de la transition. La justice m'a condamné à perpétuité dans une affaire de meurtre d'un Grec, là encore montée de toutes pièces. La Cour suprême m'avait finalement blanchi, reconnaissant ainsi qu'il s'agissait d'une condamnation politique.

Ce n'est pas fini. Le pouvoir va continuer à utiliser ces méthodes pour diaboliser Moïse Katumbi. Comme moi il y a quelques années, il sera bientôt accusé d'entretenir une rébellion pour déstabiliser le pays.

En attendant, Moïse Katumbi a été condamné à trois ans de prison. Que vous inspire ce verdict ?

C'est un faux jugement. Il ne vaut rien. La procédure a été bafouée tout au long de l'instruction. Récusée par une instance judiciaire supérieure, la juge du tribunal de paix de Kamalando est passée outre et continué à siéger. Elle a ignoré les attestations médicales et le document du parquet général de la République autorisant Moïse Katumbi à aller se soigner à l'étranger.

Pis, cette juge a rendu sa décision au lendemain de la prise de l'af-



faire en délibéré, sans donner la parole à la défense. L'un de ses collègues a même refusé de signer le verdict et a fait l'objet d'intimidation de la part de services de renseignement.

Que répondez-vous à ceux qui, au sein de la Majorité présidentielle (MP), soutiennent que les ennuis judiciaires de l'opposant Katumbi ne sont que la conséquence d'infractions de droit commun qu'il aurait commises régulièrement ?

Comment expliquent-ils le fait que Moïse Katumbi soit poursuivi dans cette affaire de spoliation alors qu'il n'est pas propriétaire de l'immeuble ? Il a été condamné parce qu'il s'est déclaré candidat à la présidentielle à venir.

JEUNE AFRIQUE/LP

La RDC face aux défis actuels de la croissance économique mondiale

AMK

La République démocratique du Congo a réalisé un taux de croissance de 2,4% en 2016 et attend, en 2017, une croissance de l'ordre de 3,9%. Selon toute vraisemblance, la RDC ne devrait pas faire mieux que ces prévisions optimistes de la Banque centrale du Congo.

Le pays est loin d'atteindre des taux de croissance économique de 9,7% et de 6,7%, réalisés respectivement en 2015 et 2016. Ce, justement parce que les dirigeants congolais traînent le pas à mettre en place des réformes nécessaires devant booster sensiblement l'économie du pays. Pour renouer avec ses meilleurs taux de croissance, Kinshasa devrait miser sur les quatre domaines que le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) a épinglés comme nécessaires afin de contribuer à la croissance de l'économie mondiale.

En effet, le DESA a publié, lundi 11 décembre, un rapport mettant en évidence quatre domaines dans lesquels la situation macroéconomique ouvre la voie à des politiques visant à relever les défis actuels de la croissance. Selon cette étude de DESA, accroître la diversification économique, réduire les inégalités, appuyer les investissements à long terme et lutter contre les déficiences institutionnelles devraient être les piliers des politiques macroéconomiques des pays pour



espérer une continuité de la croissance économique à l'espace mondiale, rapporte un.org.

Ce rapport appelle à saisir l'opportunité de la croissance économique actuelle pour s'attaquer aux problèmes de développement profondément enracinés. « La situation et les perspectives de l'économie mondiale pour 2018 démontrent que les conditions macroéconomiques actuelles offrent aux décideurs une plus grande marge de manœuvre pour résoudre certains des problèmes profondément enracinés qui continuent d'entraver les progrès vers les Objectifs de développement durable », a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, dans l'avant-propos du rapport.

NÉCESSITÉ DE REDOUBLER D'EFFORTS

Selon le rapport, la croissance

économique mondiale a atteint 3% en 2017 - la plus forte croissance depuis 2011 - les fragilités liées à la crise et les effets négatifs des autres chocs récents s'estompant. L'amélioration économique s'est généralisée, avec environ deux tiers des pays du monde connaissant une croissance plus forte en 2017 que durant l'année précédente. La croissance mondiale devrait rester stable à 3,0% en 2018 et 2019, soutient l'ONU.

« Alors que la reprise de la croissance mondiale est un signe encourageant d'une économie plus saine, il est important de se rappeler que cela peut avoir un coût environnemental », a déclaré pour sa part le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin, lors du lancement du rapport.

« Cela nécessite de redoubler d'efforts pour découpler la croissance

économique et la dégradation de l'environnement - comme l'a également souligné la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Bonn le mois dernier », a-t-il ajouté.

Selon le rapport, le récent rebond de la croissance mondiale s'explique principalement par une croissance plus forte dans les économies développées. Mais l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud restent les zones les plus dynamiques du monde. En 2017, ces deux sous-régions asiatiques représentaient près de la moitié de la croissance mondiale, la Chine représentant à elle seule environ un tiers.

Le rapport souligne que la fin des récessions en Argentine, au Brésil, au Nigéria et en Russie a également contribué à la croissance mondiale entre 2016 et 2017. La reprise a été soutenue par un rebond du commerce mondial et une amélioration des conditions d'investissement. Le défi consiste maintenant à canaliser cet élan vers une accélération soutenue des investissements productifs pour soutenir les perspectives à moyen terme.

Malgré l'amélioration des perspectives à court terme, l'économie mondiale continue de faire face à des risques. Ces derniers incluent notamment des changements en matière de politique commerciale, une détérioration soudaine des conditions financières mondiales et l'augmentation des tensions géopolitiques.

La Céni présente un budget de 432 millions Usd pour les 3 scrutins de décembre 2018

En vue de s'accorder avec les partenaires internationaux sur la question liée à la tenue des élections de décembre 2018, la Céni a présenté son budget « rationalisé » couvrant les trois scrutins.

La Commission électorale nationale indépendante (Céni) a présenté, le jeudi 7 décembre 2017, le budget électoral « détaillé et rationalisé » de 432 millions de dollars américains relatifs aux trois scrutins de décembre 2018 (hormis le reliquat relatif aux opérations d'enrôlement). C'était au cours de la réunion du comité technique, réunissant les experts de ladite institution et les partenaires nationaux et internationaux.

A cette occasion, le président de la Céni, Corneille Nangaa, a rappelé aux partenaires les contraintes liées au respect de ce calendrier, en insistant aussi sur le respect des délais. « Si le financement n'est pas rendu disponible au moment où il est requis conformément au rythme des opérations techniques, particulièrement les plus urgentes, le processus en subira certainement un coup », a-t-il martelé. Il a, en outre, adressé



un message à la Communauté internationale sur les préalables au financement du processus électoral.

Selon le président de la Céni, le deuxième risque est relatif à l'apparente tergiversation des partenaires techniques et financiers quant à leur participation réelle au financement du

processus. Car, a-t-il dit, si, comme par le passé, ces derniers continuent de multiplier des conditionnalités à leur soutien au processus, pendant que le temps qui s'écoule ne se prête plus à des attermolements, nul doute qu'une telle attitude influera à coup sûr sur le respect du calendrier.

Par ailleurs, dans l'un de ses conclusions du lundi 11 décembre, le Conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne avait insisté sur certaines conditions.

À cet égard, l'Union européenne a souligné la nécessité de respecter la Constitution et l'urgence de la mise en œuvre intégrale par le gouvernement de l'ensemble des mesures de décrispation politique prévues par l'Accord de la Saint-Sylvestre. Car, ces mesures sont nécessaires afin de réunir les conditions d'élections crédibles et inclusives, rétablir la confiance entre les acteurs concernés et apaiser les tensions politiques, notamment la libération de tous les prisonniers politiques, la fin des poursuites judiciaires injustifiées, la fin de la duplication des partis politiques, la liberté de la presse et la réouverture des médias fermés. Donc, l'UE a appelé aussi au respect de la liberté de réunion et de manifestation pacifique. Et cette position est également soutenue par la Belgique qui conditionne son appui au processus électoral par l'application intégrale de l'Accord du 31 décembre.

ACTUALITE.CD/H.NTUMBA

Cinq questions à Didier Péclard (*)

1. La décision la plus symbolique, c'est le limogage d'Isabel Dos Santos de la présidence de la compagnie pétrolière, Sonangol. Est-ce vraiment une surprise ?

Oui et non. C'est-à-dire qu'on savait João Lourenço pas très en bons termes avec Isabel Dos Santos, mais on pensait que José Eduardo dos Santos, le père d'Isabel, avait suffisamment « bétonné », si vous me passez l'expression, le pouvoir autour d'elle pour qu'elle soit protégée. Donc effectivement, la décision de la limoger et de la remplacer, qui plus est par une personne qu'elle-même avait limogée quelques mois plus tôt, est vraiment une indication que João Lourenço a décidé de reprendre les rênes du secteur pétrolier. Ce qui veut dire certainement qu'il a des appuis au sein du MPLA [Mouvement populaire de libération de l'Angola]. Il était d'ailleurs plutôt le candidat du MPLA, imposé par le MPLA José Eduardo dos Santos, qui avait d'autres vues pour sa propre succession. Donc, João Lourenço doit se sentir les coudées assez franches pour pouvoir comme ça s'attaquer directement au clan Dos Santos.

2. Et quels sont les autres secteurs de l'économie angolaise où le nouveau président chasse le clan Dos Santos ?

Alors il a commencé en fait par Endiama, la grande compagnie qui gère le secteur des diamants. C'est là qu'il a commencé par remplacer tout le conseil d'administration d'Endiama et, ensuite, seulement il s'est attaqué au secteur du pétrole. Maintenant, la grande question, c'est de savoir s'il s'agit là d'une réorganisation à l'intérieur du parti pour que des personnes qui avaient été exclues de la gestion de la rente pétrolière puissent y accéder, donc une espèce de jeu de chaises musicales que Dos Santos avait orchestré jusque-là et que João Lourenço voudrait orchestrer à sa place. Ou si on voit là les prémices d'un véritable changement dans la gouvernance de l'économie angolaise. Mais là, c'est encore un petit peu tôt pour le dire bien sûr. En fait, João Lourenço a fait ce que les pouvoirs présidentiels dont il a hérité lui permettaient de faire, à savoir d'annuler les décrets que José Eduardo dos Santos avait signés peu de temps avant les élections, ce qui n'était pas écrit d'avance.



3. Oui, mais José Eduardo dos Santos reste le président du MPLA jusqu'à l'année prochaine ?

Voilà, c'est une des questions qui se pose maintenant. Il commence à y avoir des voix qui se font entendre pour dire que José Eduardo dos Santos devrait abandonner la présidence et en fait la remettre à João Lourenço, qui est actuellement le vice-président du parti. Certainement que les discussions sont très fortes à l'intérieur de l'appareil du parti par rapport à cela. Et il faut voir que pour l'instant, João Lourenço s'est attaqué à des intérêts très importants, très symboliques : la Sonangol, l'Endiama, etc. Mais il reste par exemple José Filomeno Dos Santos, le fils aîné de l'ancien président, qui reste encore à la tête du fonds souverain. Certainement que la résistance s'organise à l'inté-

rieur du parti aussi pour préserver les intérêts, non seulement du clan Dos Santos, mais de tous ceux qu'il représente.

4. Et l'opposition dans tout cela, est-ce que les derniers événements ouvrent un espace à l'Unita [Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola, principal parti de l'opposition] par exemple ?

L'opposition se trouve dans une situation très compliquée, c'est-à-dire qu'au moment des élections, dans l'immédiat après élection, l'Unita et la Casa-CE ont eu une position très offensive. Et dès le moment où cette plainte a été déboutée par le tribunal constitutionnel, on va dire qu'ils « se sont couchés » très rapidement, si vous me permettez l'expression. C'est-à-dire que, aussi bien Isaias Samakuva [leader du parti Unita] que [Abel] Chivukuvuku de la Casa-CE ont dit que finalement, ils enverraient leurs députés à l'Assemblée nationale et ils joueraient le jeu de la démocratie. Et l'attitude en plus de João Lourenço depuis sa prise de pouvoir fait que, finalement, l'opposition ne sait pas trop contre quoi s'opposer

maintenant. Elle sort très affaiblie en fait de ce scrutin.

5. Malgré tous ces changements, vous semblez dire que le MPLA veut garder le contrôle du pays ?

Clairement. Je crois que João Lourenço est le candidat qui a été imposé par le comité central ou par le bureau politique plus exactement à José Eduardo dos Santos qui, semble-t-il, aurait préféré, lui, une succession dynastique avec son fils, Filomeno Dos Santos. Et pour le MPLA, l'enjeu c'est de s'assurer de conserver le pouvoir dans les prochaines élections, comme l'a fait le Frelimo [Front de libération du Mozambique], comme le fait l'ANC [Congrès national africain en Afrique du Sud] depuis la fin de l'Apartheid. On est dans la même logique d'anciens mouvements de libération nationale qui, en quelque sorte, ont gagné l'indépendance, qui ont réussi à imposer leur vision et leur récit de l'histoire nationale, en se présentant comme les seuls légitimes des pays concernés.

TIRÉES DE RFI

(*) Chercheur suisse à l'Université de Genève

Sénat : le projet de loi électorale envoyé en commission PAJ

Pour le vice-Premier ministre Ramazani Shadary, le gouvernement a fait sa part pour la tenue des élections dans le délai prévu dans le calendrier électoral. Reste aux parlementaires de jouer leur partition.

P.M.

Surprenant scénario hier mardi 12 décembre en plénière au Sénat. La réplique du vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur et sécurité sur les préoccupations soulevées, la veille, autour du projet de loi électorale, a été suivie de la clôture habituelle du débat général. Cependant, la question de la recevabilité à poser à la plénière a été ignorée par le président de la Chambre haute du Parlement, qui a estimé qu'elle n'était pas obligatoire. Le texte a été envoyé en commission sans que les sénateurs se soient prononcés sur sa recevabilité. « *Un fait constitutif de violation du règlement intérieur de la Chambre haute du Parlement* », ont déploré quelques sénateurs. Ces derniers ont accusé le président du Sénat de violer de manière intentionnelle le règlement intérieur et la Constitution « *au nom d'un compromis qu'il aurait arraché nuitamment* ».

Les débats clos, la PAJ dispose de deux jours pour terminer le travail de toilettage. Pour les sénateurs de l'opposition, le speaker du Sénat était dans le coup. Il a joué le jeu de la Majorité en voulant imposer un texte démocratocide. Léon Kengo wa Dondo a levé l'option de n'accorder la parole à personne après sa décision.



POUR SHADARY, LE GOUVERNEMENT A JOUÉ SA PARTITION

Déjà dans sa conclusion, le vice-Premier ministre Ramazani Shadary a fait savoir d'un ton ferme, aux sénateurs, le fait qu'à ce jour, le gouvernement de la République a fait sa part pour la tenue des élections dans le délai prévu dans le calendrier électoral. L'opinion nationale et internationale ont été prises à témoin. C'est ainsi qu'il a rappelé aux sénateurs que le texte sous examen dans leur Chambre était celui de l'Assemblée nationale et non celui du gouvernement. Il revenait, à cet effet, aux deux Chambres d'harmoniser les vues afin de doter le pays de la loi électo-

rale. « *Les sénateurs qui proposent le renvoi du texte à son expéditeur veulent implicitement qu'il y ait glissement et que les élections soient reportées* », a-t-il indiqué. Des réponses données dans une salle où l'agitation était grande. Agitation mêlée de colère de voir une loi décriée, être acceptée pour examen.

Mais en commission, les sénateurs lésés prévoient de balayer toutes les innovations de l'Assemblée nationale. Ce qui n'est pas pourtant une garantie parce qu'en cas de vote en des termes divergents, il sera constituée une commission paritaire mixte Assemblée nationale-Sénat pour aplanir les divergences. Mais dans l'éventualité que celles-ci persistent, ce se-

rait la version du texte voté à l'Assemblée nationale qui sera retenue suivant la Constitution.

ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTÉS

S'agissant de la répartition des sièges sur base du nombre d'électeurs enrôlés, le vice-Premier ministre Shadary a indiqué qu'elle est motivée par l'absence du recensement en RDC.

Concernant le seuil légal de 1% qui vient non pas du gouvernement qui avait proposé 3%, il vise à mettre fin à l'émiettement de la classe politique, le foisonnement des partis politiques et la dégradation de l'indice de représentativité, sans oublier la sous-représentation des grands partis politiques et la surreprésentation de petits partis politiques.

Au sujet de la liste des candidats indépendants, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur et sécurité a précisé que l'allusion est faite aux scrutins indirects notamment des gouverneurs et vice-gouverneurs des provinces. « *Il n'a jamais été question de regrouper les indépendants* », a-t-il affirmé.

Quant au cautionnement, le gouvernement avait proposé un montant que l'Assemblée nationale a revu à la hausse. Il appartient aux deux Chambres d'harmoniser les vues.

Évoquant les préoccupations des certains sénateurs sur la machine à voter, même si dans son exposé, il n'y a nullement fait allusion, le vice-Premier ministre a laissé aux élus des élus le soin de décider en toute responsabilité.

Nord-Kivu : plaidoyer pour la mise en place d'une « brigade d'intervention autonome »

LP

Les réactions après l'attaque d'une base de la Monusco à Simuliki furent. Le gouverneur de la province du Nord-Kivu, Julien Paluku, plaide pour la mise en place d'une brigade d'intervention entre les frontières de la RDC et de l'Ouganda.

« *La brigade d'intervention sera dotée d'une certaine autonomie d'action sur le terrain. En lieu et place d'une grande machine administrative des Nations unies. Il faudrait que cette brigade puisse venir remplacer celle qui a longtemps combattu* », a expliqué Julien Paluku. Il a rassuré par ailleurs que la brigade d'intervention devra travailler de commun accord avec les soldats des FARDC.

Dans l'entre-temps, l'ONU veut diligenter une enquête pour faire la lumière autour de cette attaque. Elle a promis d'équiper davantage les bases de la Monusco dans ce secteur en proie à des violences.

Pour le gouverneur de cette pro-



vince, le grand problème réside au niveau de « *l'approvisionnement des rebelles en armement, en médicament et en logistique* ». En ce sens, la brigade doit avoir une autonomie pour empêcher les rebelles d'entrer en RDC.

Pour rappel, soixante-douze heures seulement après cette atta-

que sanglante, le secrétaire général des Nations Unies, le Portugais António Guterres, a qualifié cet acte de « *crime de guerre* ».

À Kinshasa, Maman Sidikou a déclaré que « *la Monusco fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les auteurs de l'attaque soient traduits en justice et répondent de leurs ac-*

tes ignobles ». Le chef de la Monusco ne disait pas autre chose au lendemain de la découverte, en mars 2016, des cadavres des enquêteurs du Conseil de sécurité Zaida Catalan et Michaël Sharp.

Dans une interview accordée à Radio France Internationale, le Français Jean-Pierre La Croix, tout nouveau secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des Opérations de maintien de la paix, a été le premier à se montrer réservé sur l'identité des présumés assassins: « *On présume que ce sont des ADF, mais on n'en a pas encore de confirmation* ».

Dans un communiqué daté de samedi 9 décembre, le secrétaire général du RCD-KML, Grégoire Kiro Tsongo, commence par « *condamner* » l'attaque avant de rappeler que depuis le mois d'octobre 2014, 1.600 habitants du Territoire de Beni ont connu une mort épouvantable. Les présumés assassins, eux, courent toujours les rues.

Révision cavalière du Code minier

L'industrie minière recommande « la prudence pour préserver le climat des affaires dans ce secteur »

La révision du Code minier ne fait pas l'unanimité dans l'industrie minière. Dans un communiqué datant du 11 décembre 2017, l'industrie minière fait part de sa désapprobation et appelle le gouvernement à la prudence pour ne pas déstabiliser tout le secteur minier, épine dorsale de l'économie congolaise.

FAUSTIN K.

Ces derniers jours, l'Assemblée nationale a mis les bouchées doubles pour finaliser ce processus. La chambre basse du Parlement a de manière cavalière adopté le projet de révision du Code minier. Le prochain épisode se joue au Sénat. C'est depuis cinq ans que la RDC peine à boucler le processus de révision du Code minier. Cependant, le processus mené par l'Assemblée nationale a suscité un tollé général dans les rangs des entreprises minières.

Dans un communiqué publié le lundi 11 décembre 2017 et co-signé par un collectif d'opérateurs du secteur, dont Kamoa Copper, Kamoto Copper Company, Kibali Goldmines, Kipushi Corporation, MMG Kinsevere, Mutanda Mining, Randgold Resources Congo, l'industrie minière recommande « la prudence pour préserver le climat des affaires dans ce secteur ».

A cet effet, elle presse le Gouvernement et le Parlement « d'identifier en premier lieu les objectifs qui sous-tendent la révision afin de s'assurer en toute neutralité que les amendements proposés les rencontrent, et ne soient pas, en définitive, contre productifs ». Par conséquent, elle insiste pour que « tout processus de révision du code soit engagé dans un cadre réellement participatif qui permettra à l'ensemble des parties prenantes, et au premier chef, l'industrie minière, d'apporter l'ensemble des contributions utiles pour que les objectifs qui auront été prédéfinis soient atteints ». Enfin, l'industrie minière en appelle « à la responsabilité historique des uns et des autres face à une situation dont les conséquences fâcheuses marqueraient les générations futures ».

GENÈSE DES FAITS

Suite aux derniers développements en rapport avec le projet de révision du Code minier, l'industrie minière est mon-

tée au créneau pour exprimer ses préoccupations. En premier lieu, il apparaît que l'objectif principal affiché, à savoir l'accroissement immédiat des recettes provenant du secteur par l'augmentation systématique de l'assiette et des taux de la quasi-totalité des impôts, taxes et droits repris dans le Code Minier de 2002 ne pourra être réalisé dans l'état actuel des choses, ont maintes fois fustigé les opérateurs du secteur.

En effet, ils ont fait comprendre que ces hausses ne sauraient affecter les titulaires actuels avant l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de la révision envisagée, le Code Minier de 2002 ayant instauré un mécanisme de stabilité garantissant aux investisseurs une sécurité juridique décennale, une pratique incitative en application dans plusieurs pays.

Dans leur plaidoirie, l'industrie minière a laissé entendre qu'au regard de leur importance et du temps nécessaire pour les rentabiliser, les titulaires actuels ayant pour ambition de procéder à de nouveaux investissements seront incités à reporter ces derniers, le temps pour le législateur de revenir, inévitablement, sur les modifications du Code opérées en 2017. Quant aux potentiels nouveaux investisseurs, les opérateurs du secteur ont pressenti que ces derniers seront contraints d'orienter leurs choix d'investissements vers des juridictions dont le régime fiscal est plus équilibré.

Face à cette situation, l'industrie minière a exprimé sa profonde inquiétude quant au format du processus engagé et au contenu du projet de Code minier révisé, en première instance à l'Assemblée nationale.

« Le processus en lui-même, à savoir une révision unilatérale du régime juridique et fiscal gouvernant actuellement l'industrie, représente un signal négatif fort lancé par la RDC qui ne pourrait qu'altérer, pour une période longue, la confiance des acteurs du secteur, qu'ils soient ou non

présents à date en RDC. Le cadre participatif et inclusif tel que défini en 2013 et qui devait gouverner les modifications à apporter au Code, n'a, en 2017, à l'évidence pas été respecté », a rappelé l'industrie minière dans son communiqué du 11 décembre 2017.

Pour rappel, alors que le projet de révision engagé en 2013 avait, après la tenue de séances tripartites, abouti à son abandon, l'industrie a ensuite marqué sa surprise lorsqu'en mai 2017, le Gouvernement a décidé de relancer le processus de révision du Code minier en soumettant directement le projet au Parlement tout en faisant l'économie de toute consultation ou séance tripartite qui aurait permis d'aplanir les difficultés et d'analyser les développements récents pertinents dans le secteur.

Ledit processus et la teneur même de cette révision engagée par la RDC, à savoir des propositions qui se résument à une augmentation systématique de l'ensemble des taxes et redevances, couplées à l'augmentation du nombre d'autorisations administratives et les attermolements quant au respect par la RDC de ses engagements en matière de stabilité pourtant garantie par le Code de 2002, doivent en outre être mis en perspective au regard du non-remboursement par l'Etat congolais de ses dettes de TVA (représentant à date près de 1 milliard Usd) et de la situation économique de la RDC.

RISQUE D'ESTOMPER UN BEL ÉLAN

Le seul secteur minier a généré en 2015, 98% des exportations et 25% des revenus gouvernementaux actuels, et a contribué à plus de 21% du produit intérieur brut, pour l'année 2015 ; les emplois directs pour les nationaux se situaient autour de 47.000 et 27.000 pour les emplois indirects. Ce cœur de l'économie de la RDC est maintenant sérieusement menacé alors qu'il devrait être préservé, encadré et renforcé. La conséquence prévisible est la disparition certaine d'une jeune industrie pourtant motrice dans les réalisations de l'économie nationale.

Dans son communiqué, l'industrie minière ne cache pas son désarroi. « L'industrie minière ne peut que s'étonner en outre de la dissonance qui existe entre le contenu du projet de Code révisé (multiplication des autorisations et agréments, augmentation des impôts, taxes et redevances) et les annonces récentes du Gouvernement quant à l'impérieuse nécessité d'améliorer le climat des affaires, d'ailleurs soutenues par les recommandations du Forum National sur la Réforme du Système Fiscal de la RDC », reprend-elle dans ce communiqué, avant de rappeler qu'« elle s'est toujours engagée avec le Gouvernement de la RDC et la société civile dans une discussion ouverte et transparente depuis 2014 quant à l'opportunité et au contenu de la révision du Code de 2002 ».

Sans fermer la porte à toute forme de négociations, l'industrie minière note que « des améliorations, nécessaires, peuvent être apportées de manière constructive avec la participation réelle de toutes les parties prenantes, en ce y compris bien entendu le secteur privé et la société civile ».

Dans les milieux des miniers, on reste confiant et sollicite la nomination d'un conseiller technique indépendant pour jouer la médiation. « Compte tenu des risques immédiats à court et à moyen terme pour l'économie de la RDC, l'industrie minière demeure désireuse de contribuer à la prise en charge du coût d'un conseiller indépendant désigné par les trois parties qui pourrait aider à formuler des propositions économiquement saines et soutenues par les différentes parties prenantes ».

On doit se rappeler que l'actuel Code minier a davantage souffert de son non-respect, qui s'est notamment illustré par la multiplicité des taxes indues à l'importation ou à l'exportation, une compréhension disparate de la notion d'exclusivité et d'exhaustivité du régime fiscal, ou par l'introduction de la TVA en 2012. Ce qui pourrait être aggravé par des options levées dans le Code révisé à l'Assemblée nationale.

Conservation de la nature : la faune paie un lourd tribut de l'instabilité politique en Afrique

Les groupes armés et les braconniers qui pullulent en Afrique centrale exercent une pression énorme sur les espèces sauvages notamment, les éléphants dans les aires protégées. Une situation qui fait suite à l'instabilité qui règne dans cette région, révèle un rapport de l'ONG Traffic publié le 8 décembre 2017.

Au cœur de cette étude, trois parcs nationaux aux confins de la République démocratique du Congo et de la Centrafrique. Elle indique que le braconnage est répandu dans toute la région et ses principaux auteurs sont des groupes armés non-étatiques, des acteurs étatiques, des éleveurs armés et des braconniers indépendants. Ces acteurs, en particulier l'armée de résistance du seigneur (LRA), les Janjaweed (milice soudanaise) et d'autres milices non-étatiques, exercent une pression énorme sur les populations d'espèces sauvages dans ces aires protégées, les parcs de la Garamba et Bili (au nord de la RDC), ainsi que la réserve de Chinko (sud-est de la RCA).



« Cette région est sans doute l'une des plus isolées et sous-développées du continent », déclare Liz Williamson, l'un des auteurs du rapport. « L'absence de gouvernance et de maintien de l'ordre a fait des communautés locales et des espèces sauvages des cibles faciles pour l'exploitation par des groupes armés, tandis que le commerce illégal des espèces sauvages renforce l'instabilité dans le paysage ».

Les grands mammifères notamment les bongos (une grande antilope),

les buffles, les éléphants et les hippopotames sont la cible de ces groupes armés, s'alarme Traffic.

Le rapport signale aussi que la corruption dans la région constitue un obstacle majeur à l'application des lois, alors que les autorités nationales et locales, y compris les FARDC, ont été impliquées directement dans le braconnage ou ont facilité le braconnage et le trafic, poursuit l'ONG. Des informations indiquent que le braconnage par les soldats des FARDC a diminué ces dernières années grâce à une

étroite collaboration avec les autorités des parcs.

Le rapport décrit aussi des mesures positives prises par des organisations non-gouvernementales et des agences gouvernementales dans la région, en particulier les efforts essentiels de surveillance et de maintien de l'ordre entrepris par les gardes des parcs et la collaboration positive entre le personnel des parcs et les communautés environnantes.

Financé par l'USAID, ce rapport est le résultat d'études et de discussions auprès de 87 villages locaux avec la participation de plus de 700 personnes, notamment les autorités administratives, de chefs traditionnels et de forces de l'ordre. Les auteurs ont enquêté sur la chasse, le braconnage et le trafic à différents niveaux - de la chasse de subsistance au braconnage organisé et à la contrebande à grande échelle - tout en évaluant les moyens de subsistance et les opportunités économiques des villageois et des éleveurs nomades.

Mbandaka : trente prestataires de santé formés sur la chaîne d'approvisionnement des vaccins

Trente prestataires de santé de la province de l'Équateur ont été formés sur la chaîne d'approvisionnement des médicaments, spécialement des vaccins et d'autres intrants de santé lors d'une session organisée à Mbandaka. Selon Mme Bomba Motomoke, directrice pays du projet « Village reach » en RDC, cette session visait, non seulement à former les animateurs des zones de santé (médecins chef des zones) sur la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement des médicaments, afin d'éviter la rupture des stocks des vaccins, mais également à les rendre capables d'effectuer des supervisions formatives pour le renforcement des capacités de leurs personnels, en vue de bien mener les activités vaccinales sur le terrain. Le médecin chef de zone de santé de Lolanga Mampoko, Dr. Thyatye Beseke, qui avait participé à ces assises, a expliqué l'impact de ce projet, trois mois après leur mise en œuvre dans cette zone de santé et sur l'ensemble des zones de santé de la province de l'Équateur, notamment la disponibilité des intrants dans les zones de santé, l'amélioration de la gestion des intrants et de la couverture vaccinale.

Boma : la pluie du week-end rappelle les affres de l'inondation de décembre 2016

La pluie qui s'est abattue dans la nuit de samedi à dimanche à Boma, a rappelé à la population de cette ville, principalement celle vivant à proximité de la rivière de Kalamu, les affres de l'inondation qui a endeuillé Boma en décembre 2016, ont confié à l'ACP plusieurs habitants. Cette pluie a suivi la même cadence que celle de la nuit du 26 au 27 décembre 2016 provoquant les crues des eaux du fleuve Congo. Elle a entraîné le débordement des eaux des rivières Kalamu, Sindi et Mbandu qui arrosent la ville de Boma. Les habitants du quartier Kilomètre Huit ont trouvé leur salut grâce au calme de la rivière Sindi non servie par les eaux de cette pluie pour alimenter la rivière Mbandu, cette dernière ne pouvant, elle seule, alimenter la rivière Kalamu pour provoquer l'inondation sauvage semblable à celle de 2016.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Grand Kasai : au moins 400 000 enfants sévèrement malnutris risquent de mourir en 2018

Les besoins des familles déplacées et rapatriées au Kasai restent énormes.
VÉRON K.

Au moins 400 000 enfants de moins de cinq ans dans la région du Kasai en République démocratique du Congo souffrent de la malnutrition aiguë sévère et pourraient mourir en 2018 s'ils ne sont pas assistés par des interventions sanitaires et nutritionnelles, a déclaré l'Unicef, le mardi 12 décembre 2017. La situation désastreuse a été largement causée par la violence, les déplacements massifs et la réduction de la production agricole au cours des 18 derniers mois.

Alors que la situation sécuritaire s'est stabilisée dans certaines parties de la région et que des populations déplacées ont commencé à regagner leurs communautés, les conditions humanitaires restent critiques. Plus de 750 000 enfants dans la région souffrent de malnutrition aiguë, tandis que 25 zones de santé dans la région du Kasai sont actuellement en situation de crise nutritionnelle avec des seuils d'urgence en matière de nutrition dépassés.

« Cette crise nutritionnelle et l'insécurité alimentaire dans la région du Kasai font suite au déplacement de milliers de familles qui ont survécu pendant des mois dans des conditions très difficiles », a déclaré le Dr Tajudeen Oyewale, représentant par intérim de l'Unicef en République démocratique du Congo. « L'ampleur réelle du problème se précise à mesure que les gens rentrent chez eux dans certaines zones où la sécurité



s'est améliorée et où les services de santé ont recommencé à fonctionner », a-t-il indiqué.

La violence et le déplacement de 1,4 million de personnes dans la région du Kasai ont entraîné des pénuries alimentaires, les deux tiers des ménages étant incapables de travailler leur terre pour cultiver. L'insécurité alimentaire sévère affecte maintenant de grandes parties de la région, et les conditions ne devraient pas s'améliorer avant juin 2018, car les saisons de plantation en 2017 ont été perdues. Les familles n'ont pas pu récolter de produits sur leur terre et ils n'ont rien à vendre sur les marchés.

Les structures de santé ont également été dévastées, ce qui rend plus difficile le traitement et la prise en charge des enfants gravement malnutris. Environ 220 centres de santé ont été détruits, pillés ou en-

dommagés, ce qui a entraîné un affaiblissement du système de santé, un accès réduit aux soins de santé et un risque accru de propagation de maladies transmissibles comme la rougeole.

« Garantir l'accès aux services de santé et de nutrition de base aux populations retournées est essentiel pour aider les enfants souffrant de malnutrition à survivre », a déclaré le Dr Oyewale.

Depuis janvier 2017, l'Unicef et ses partenaires ont fourni des soins nutritionnels thérapeutiques à 50 700 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère, âgés de 6 à 59 mois, dans la région du Kasai. Cependant, Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance n'a reçu que 15 pour cent du financement nécessaire pour répondre aux besoins nutritionnels des enfants en 2017.

Plus de 2.000 familles bénéficieront de transferts monétaires au Kasai Central et Kasai Oriental

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés lancera, cette semaine, l'opération de transferts monétaires aux personnes vulnérables dans les provinces du Kasai Central et du Kasai Oriental. Avec ses partenaires, les ONG Action Aid et Conseil norvégien pour les réfugiés, le HCR compte soutenir 2.100 ménages composés de plus de 16.000 personnes.

Les bénéficiaires des distributions ont été identifiés avec les communautés. Il s'agit des déplacés internes, des familles d'accueil et des retournés. Il y a parmi eux des personnes âgées, des femmes chefs de ménage et d'autres personnes extrêmement vulnérables.

Les localités ciblées ont été fortement affectées par les violences pendant la crise au Kasai. Elles se trouvent dans les territoires de Dimbelenge et Kazumba (dans la Province du Kasai Central) et de Kabeya Kamwanga (dans la Province du Kasai Oriental). Ces personnes recevront de l'argent en espèces et, dans cer-



tains cas, des bons d'achats électroniques qui leur permettront d'acheter des biens de première nécessité ou de relancer leurs activités économiques.

Au-delà de cela, 200 ménages dans le territoire de Kazumba recevront également une assistance qui leur permettra de reconstruire leurs maisons.

Les évaluations dans la phase

préparatoire du programme ont clairement démontré que la destruction des abris est l'un des principaux problèmes qui freinent le retour et la réintégration de la population déplacée. Il y a un besoin urgent de renforcer la réponse humanitaire pour la reconstruction des logements. Le HCR compte élargir ce programme en 2018 après cette première phase.

HCR /LP

Maintenu en détention malgré l'amnistie, Firmin Yangambi saisit la Cour constitutionnelle

Toutes les démarches amorcées pour la libération du président de l'ONG « Paix sur terre » n'ont produit aucun effet.

DONATIEN NGANDU MUPOMPA

Le lundi 11 décembre 2017, Me Firmin Yangambi, prisonnier bénéficiaire de la loi d'amnistie de 2014, a saisi la Cour constitutionnelle, afin qu'elle statue sur l'inconstitutionnalité de sa détention.

En application de l'article 12 de la Constitution qui dispose que « tous les Congolais sont égaux devant la loi », le président de l'ONG « Paix sur terre » désapprouve sa détention à la prison centrale de Makala, alors que ses coaccusés amnistiés comme lui ont été libérés.

À ce sujet, Me Jonathan Ello Okito, avocat du détenu Firmin Yangambi, a déclaré : « Des coaccusés de Me Firmin Yangambi ont été libérés en vertu de la loi portant amnistie. Nous estimons que l'égalité voudrait que lui aussi, cette loi lui soit appliquée, comme à tous les autres. La Cour constitutionnelle va signifier notamment au ministre de la Justice, qui est la partie à laquelle nous devons faire face dans ce dossier, et dans huit jours, nous aurons des pré-

visions sur la suite ».

Il a fait cette déclaration après avoir déposé la requête de son client à la Cour constitutionnelle. Il sied de noter que plusieurs structures ont tenté d'obtenir la libération de Me Yangambi. En 2015, des bâtonniers français et belges ont écrit au président de la République pour faire libérer leur confrère condamné à vingt ans de servitude pénale pour tentative d'organisation d'un mouvement insurrectionnel et détention illégale d'armes de guerre.

En plus, la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune a aussi pris une résolution dans les mêmes termes lors de sa 29^{ème} session tenue à Dakar en décembre 2014. Toutes ces démarches n'ont produit aucun effet.

DÉTENUS DE FAIT

Comme on peut le constater, malgré la promulgation de la loi d'amnistie, certains bénéficiaires qui ont déjà signé l'acte d'engagement à ne plus prendre des armes pour faire des revendications politiques restent toujours en détention. Certains d'entre eux considèrent désormais cette détention comme arbitraire et illégale.

Libérés de droit, certains béné-



Me Firmin Yangambi devant la Haute Cour militaire

ficiaires se disent détenus de fait; certains sont écroués à la prison centrale de Makala et d'autres à la prison militaire de Ndolo à Kinshasa. En dépit de nombreuses requêtes, pétitions

et lettres ouvertes adressées aux dirigeants congolais, notamment à la Présidence de la République pour obtenir leur libération, leurs dossiers restent sans suite.

Pourtant, tout semblait avoir bien commencé au lendemain de la promulgation de la loi d'amnistie pour faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques. Plus de 300 bénéficiaires de cette loi, au terme de sept arrêtés ministériels, ont obtenu sur le papier leur libération.

À Kinshasa, les noms de certaines personnes bénéficiant de l'amnistie ont été annoncés. Parmi eux, on retrouve plusieurs membres d'anciens groupes armés, dont le M23, le Pareco et tant d'autres en prison et en dehors du pays. Après trois vagues des libérations à la prison centrale de Makala et de Ndolo, le processus de libération s'est estompé.

Interrogé à ce sujet, le porte-parole du gouvernement attribue le retard de libération à une lenteur administrative. Au ministère de la Justice, par contre, c'est le silence.

« Cette loi d'amnistie devrait-elle être considérée comme caduque, eu égard au long délai écoulé depuis son entrée en vigueur? », s'interrogent ces bénéficiaires.

Procès des miliciens Kamuina Nsapu : l'audience de lundi consacrée aux exceptions de la défense

DONATIEN NGANDU MUPOMPA

Kinshasa - Le lundi 11 décembre 2017 à la prison militaire de Ndolo, l'audience du procès qui oppose le ministère public aux miliciens Kamuina Nsapu présumés en chambre foraine devant le tribunal militaire de garnison de Kinshasa/Gombe a été encore consacrée aux exposés des mémoires uniques des avocats de défense, rapporte l'ACP. Il sied de noter que tous ces prévenus ont été arrêtés à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo.

Cette audience a tourné essentiellement autour des exceptions soulevées par les avocats de la défense relatives aux irrégularités de la procédure à la saisine du tribunal militaire et à sa compétence quant aux arrestations arbitraires des prévenus et au manque de confrontation des prévenus. Les avocats de la défense ont, à ce sujet, sollicité du tribunal d'ordonner, soit la liberté provisoire, soit l'acquittement pur et simple de leurs clients.

Dans sa réplique, le ministère public a demandé au tribunal de déclarer recevables, mais non fondés, les trente-six mémoires des prévenus exposés par leurs avocats.

Il a également demandé au tribunal de maintenir tous les prévenus en détention, de dire le contrat judi-

ciaire conforme à la loi avant d'ordonner l'examen de ce dossier au fond. L'organe de la loi a, en outre, soutenu que le tribunal de céans est compétent pour juger les prévenus en ce qu'ils ont attaqué la prison centrale de Makala, le commissariat urbain de la Police nationale congolaise (PNC) le 10 juin 2017 et fait évader les prisonniers.

Pour lui, le tribunal ne peut pas rejeter les procès-verbaux des OPJ, tel que le demande la défense et d'autant plus que la loi ne lui autorise pas d'examiner la régularité ou non de la détention.

Cela, avant d'ajouter que les moyens liés à la liberté provisoire et à l'acquittement sont sans fondement. La prochaine audience a été renvoyée à aujourd'hui mercredi 13 décembre 2017.

Il sied de rappeler que le vendredi 8 décembre 2017, trente-six prévenus poursuivis pour l'appartenance à une branche kinoise présumée de la milice Kamuina Nsapu étaient à la barre. Ils comparaissent, entre autres, pour «terrorisme» et «appartenance à un mouvement insurrectionnel».

On leur reproche d'être derrière une série d'attaques menées à Kinshasa entre mai et juillet 2017, notamment contre le grand marché et la prison centrale de Makala. Leurs avocats contestent la légalité de la procédure.

GRAVES IRRÉGULARITÉS DANS L'INSTRUCTION

Pendant plusieurs heures vendredi, les avocats de la défense se sont succédé à la barre et ont presque tous, les uns après les autres, dénoncé de graves irrégularités dans l'instruction. Ils contestent la légalité de la procédure et réclament l'annulation de tous les procès-verbaux, ainsi que la mise en liberté provisoire pour leurs clients.

Que reproche-t-on exactement à mon client ? J'ai lu tout le dossier, mais je ne le sais pas, a déploré un avocat devant le tribunal.

C'est vraiment très obscur – a-t-il dit. Pour lui, l'instruction a été bâclée, les accusations floues. Ce vendredi-là, la défense n'a pas mâché ses mots. Pour elle, la procédure en cours regorge d'irrégularités.

Me Peter Ngomo Milambo trouve illégal, par exemple, que les infractions soient imputées à des listes de prévenus, sans plus de détail sur les individus. Il a déclaré : « On doit arriver à déterminer qui est auteur, qui est co-auteur, qui a fait. Cela ne sert à rien d'énumérer des listes de gens comme ça. Parce que la responsabilité pénale doit être établie à charge de A, de B ou de C. Maintenant, quand vous laissez un vide, comme ça, je ne sais pas sur quelles bases je vais commencer à

défendre mon client. Je ne connais pas, avec précision, les actes (qui lui sont) reprochés. Est-ce qu'il est co-auteur ? Est-ce qu'il est auteur ou complice ? Je ne sais pas. C'est vide ».

Ce n'est pas tout. Les avocats de la défense dénoncent aussi l'irrégularité des procès-verbaux obtenus, selon eux, au-delà des délais légaux, après de longues semaines, voire des mois de détention, parfois à l'isolement, sans accès à un avocat et même sous la torture. Me Jacquemain Shabani affirme : « Tous ces détenus ont fait l'objet de tortures. Tous ! De menaces, même de corruption. A certains on aura proposé de l'argent pour citer, par exemple, le parti politique UDPS ». Il demande l'annulation des pièces et dénonce un procès politique.

Il a dit pour un client : « Il a été tabassé plusieurs fois pendant les interrogatoires... On voulait lui arracher un lien entre cette prétendue organisation et l'UDPS, c'est un procès politique... ça stigmatise le fonctionnement du service de renseignements de l'Etat, il fonctionne en dehors de toute règle légale.

Après les avocats de la défense, ceux de la partie civile s'exprimeront avant que le tribunal ne décide si les requêtes de la défense sont jugées recevables ou non.

Kasaï Oriental : du diamant dans des parcelles résidentielles à Mbuji-Mayi

Des puits de diamant et des galeries souterraines ont été découverts, vendredi 8 décembre, dans certaines parcelles résidentielles dans le quartier Kelekele, situé non loin du pont Lubilanji, dans la commune de Dibindi à Mbuji-Mayi. Le gouverneur de la province du Kasaï Oriental, Alphonse Ngoyi Kasanji, l'a constaté, lors d'une visite d'inspection dans cette partie de la ville où l'avenue Ngalula s'est affaissée au quartier précité. Un grand trou béant est visible au milieu de la chaussée et dans lequel, un camion de grand tonnage transportant du maïs est tombé. C'est la population riveraine qui a informé le chef de l'exécutif provincial de l'exploitation artisanale du diamant dans les parcelles résidentielles se trouvant sur le versant de cette artère. Les creuseurs surpris sur ce lieu en pleine activité, ont été arrêtés et conduits auprès des instances judiciaires pour répondre de leurs actes. La population du quartier Kelekele a sollicité du gouverneur de province que soient remblayés tous les puits souterrains où des creuseurs clandestins exploitent le diamant, menaçant ainsi d'effondrement de la voirie urbaine et d'autres infrastructures. L'avenue Ngalula fait partie de la nationale n°1, rappelle-t-on.

Nord-Kivu : des conditions humanitaires critiques pour les déplacés de Lubero à Rutshuru

Les déplacés du territoire de Lubero ayant trouvé refuge dans le territoire de Rutshuru vivent dans de conditions humanitaires critiques, précisément dans les collectivités de Bwisha et Bwio, a indiqué lundi, le président de la corporation de ces compatriotes, Rugenera, joint au téléphone. Selon cette source, les déplacés vivent dans des conditions difficiles, expliquant qu'ils sont dépourvus de vêtements, d'ustensiles de cuisine, de médicaments et de la nourriture. Les femmes, enfants et hommes qui ont fui les atrocités à répétition, attribués aux milices locales, n'ont bénéficié que d'une seule assistance de la part de la Caritas au mois d'avril, a dit Rugenera. Les problèmes les plus frappants auxquels ils font face et qui nécessitent des interventions urgentes, sont le manque de nourriture et de médicaments ainsi que la non-scolarisation de leurs enfants, a-t-il conclu.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Contrôle des véhicules à Kinshasa : la perturbation n'a pas eu lieu

La perturbation des véhicules tant redoutée n'a pas eu lieu hier mardi 12 décembre, du moins dans les communes où se sont rendus les reporters du Potentiel.

FLORENT N'LUNDA N'SILU

L'hôtel de ville de Kinshasa a défilé, lundi 11 décembre, le recouvrement forcé de la vignette pour l'exercice 2017. Sont concernés par cette opération les propriétaires des véhicules et ceux des motos qui étaient appelés à se mettre en règle au plus tard le lundi 11 décembre.

Cette opération a jeté l'émoi dans la population qui craint d'en faire les frais. Cela dans la mesure où elle va compliquer davantage le transport en commun dans la capitale. Car, indique-t-on, les transporteurs kinois n'ont pas encore intériorisé la culture fiscale dans leur comportement. D'où, se mettre en règle avec le fisc nécessite un travail de longue haleine dans le chef des décideurs. C'est-à-dire faire voir aux concernés que

payer le fisc c'est contribuer au développement de la République démocratique du Congo. Et comme ils habitent la capitale, c'est contribuer au développement de cette dernière.

La ronde effectuée hier mardi 12 décembre, dans quelques communes de Kinshasa, pour prendre la température de l'opération, a balayé d'un revers de la main la crainte de la population. La perturbation de la circulation des véhicules tant redoutée par la population n'a pas eu lieu, du moins dans les communes où s'est rendu une équipe de reporters du Potentiel. Explication : il n'y avait pas de barrages de la Police nationale congolaise (PNC) appelée à appuyer la Direction générale des recettes de Kinshasa (DGRK) dans cette opération.

Cela a, évidemment, fait la joie des conducteurs de véhicules non en règle qui ne sont pas tombés dans les mailles de la Police nationale. Un taximan qui figure parmi ces conducteurs et qui faisait ses courses comme à l'accoutumée, a fait savoir qu'il se

montrait prudent pour ne pas être arrêté. C'est-à-dire qu'il communique avec ses pairs pour savoir les lieux où sont érigées les barrières de la Police nationale pour prendre des dispositions afin de ne pas se faire arrêter.

Mais, a-t-on appris de bonne source, le contrôle de l'achat de vignette est maintenu dans la capitale et que les propriétaires des véhicules et motos qui ont cru qu'il n'est pas effectif doivent déchanter.

De source policière, avons-nous appris, la police procédera à la saisie des véhicules non en règle sur décision du gouverneur de la ville de Kinshasa. Cela pour renflouer les caisses de la DGRK afin de permettre au gouvernement provincial de Kinshasa de construire les infrastructures de base et financer d'autres projets de développement.

Les véhicules saisis par la Police nationale seront acheminés à la fourrière dans un premier temps afin de procéder au paiement forcé de la vignette.

L'Intersyndicale de l'Ogefrem dément le licenciement d'une trentaine de cadres et agents

P.M.

À la suite de plusieurs rumeurs persistantes distillées dans l'opinion en rapport avec un prétendu licenciement massif des cadres et agents à l'Office de gestion de fret multimodal (Ogefrem), l'Intersyndicale a apporté, hier mardi 12 décembre, des précisions dans cette affaire.

« Il n'y a eu aucune campagne ou chasse à la sorcière organisée au sein de l'Ogefrem, encore moins un quelconque audit de gestion diligenté par la nouvelle direction générale contre les anciens mandataires de notre établissement public », a fait savoir Me José Kadima à la presse, en présence de tous les autres délégués syndicaux.

Pour l'intersyndicale, la nouvelle direction générale a trouvé, à son arrivée, que les opérations de la caisse et de la banque n'avaient pas été clôturées depuis 18 semaines.

« Voulant rattraper ce retard comptable et assainir cette situation, une commission interne des cadres et agents a été mise sur pied à cet effet. Du travail de cette commission, il a été constaté qu'environ 2,3 millions de dollars étaient sortis de la caisse et des comptes bancaires de l'Office sans aucun justificatif mais sur des décharges acquittées par un certain nombre d'agents et cadres de l'Ogefrem. Ces derniers ont été appelés à s'expliquer, d'abord par écrit, et ensuite auprès d'une commission de discipline instituée à cet effet, et chaque cadre et agent était accom-



L'Intersyndicale de l'Ogefrem

pagné par un délégué syndical de son choix », a expliqué Me José Kadima.

C'est donc à l'issue de cette procédure administrative et compte tenu de la gravité des faits à leur charge que le Conseil d'administration a décidé de licencier deux cadres de commandement et coller une mise à pied de 15 jours à 4 agents.

Les décisions du Conseil d'administration ont été entérinées par le ministre de tutelle. S'inspirant du Conseil d'administration et de la tutelle, le directeur général a procédé, pour sa part, à un licenciement des 7 cadres et agents et infligé une mise à pied de 15 jours à 8 autres cadres et agents. L'action posée a été conforme

aux recommandations de la commission de discipline instituée à cet effet.

« Ce n'est donc pas une trentaine de cadres et agents qui ont été licenciés comme tentent de l'insinuer des mauvaises langues mal informées, mais plutôt 9. Et tous ne sont pas issus d'une seule province. Rappelons que, nul n'ait été aussi bien l'action de la délégation syndicale que l'indulgence des organes statutaires de l'Office, on aurait pu assister aux licenciements de la trentaine des cadres et agents ayant été impliqués d'une manière ou d'une autre au détournement de plus ou moins 2,3 millions de dollars », a fait savoir l'intersyndicale.

Ambassadeur B. de Crombrugghe : « Il y a des choses que la Belgique peut encore apporter à la RDC ... »

Accrédité en République démocratique du Congo, l'ambassadeur belge Bertrand de Crombrugghe fait sa lecture de la situation des droits de l'Homme en RDC. Il explique la connotation que la Belgique donne à la construction de sa nouvelle chancellerie et soutient, comme son pays, la perspective des élections apaisées en 2018. Ci-dessous l'intégralité de l'interview.

Le Potentiel : Dans son rapport publié récemment, le Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'Homme estime que la situation n'a guère évolué en RDC. Qu'en dites-vous ?

Bertrand de Crombrugghe : Je crois que l'heure est aujourd'hui aux droits de l'Homme. Nous avons commémoré, le 10 décembre dernier, la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Je crois que c'est une préoccupation largement partagée par la communauté internationale, à savoir que les êtres humains, quels qu'ils soient, où qu'ils soient, doivent pouvoir jouir de leur dignité, de leurs droits en tant qu'individus, en tant qu'êtres humains. La RDC ne fait pas exception. Les droits de l'Homme sont une question qui préoccupe tout le monde. Il est vrai que c'est un défi de les respecter pleinement et entièrement. Il existe encore bien des pays, y compris des pays européens, qui ont des défis à relever dans ce domaine mais à de différents degrés de gravité des faits. La RDC a été malheureusement frappée par un certain nombre d'événements qui intéressent la communauté internationale. Que peut-on faire de plus pour que les droits de l'Homme en RDC soient mieux respectés ? Il ne s'agit pas seulement de droits civils et politiques comme la liberté d'expression, la liberté d'association ou de participer à des activités sociales ainsi qu'à des processus politiques. Il s'agit aussi de droits économiques, sociaux et culturels, notamment le fait de pouvoir entreprendre, d'avoir accès à l'eau potable, de se nourrir, de pouvoir s'exprimer culturellement. Ce sont des défis importants qui se posent en RDC et je crois que c'est une préoccupation majeure pour nous tous qui aimons la RD Congo et qui sommes soucieux du bien-être des Congolais.

En tant qu'observateur, quel serait, selon votre appréciation, l'état des lieux des droits de l'Homme en RDC ?

Vous venez de faire référence au Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'Homme, qui a dressé un bilan assez alarmant. Il y a beaucoup de victimes imputées aux groupes rebelles. Il y a beaucoup de victimes à cause de situations d'insécurité. Mais il y a aussi beaucoup de victimes, comme le souligne le Bureau conjoint, du fait des actions des forces de l'ordre. Je veux aussi évoquer la privation des droits économiques et sociaux qui touche très directement au bien-être des Congolais. Je crois que le rapport des Nations unies constitue une documentation importante pour tous ceux qui sont préoccupés par l'avenir des Congolais.

L'assassinat des 15 casques bleus dans l'Est de la RDC démontre un déficit sécuritaire au sein de la Monusco. Quelle est votre

appréciation de l'incident ?

C'est scandaleux. Les Casques bleus sont ici pour rétablir la sécurité, contribuer à stabiliser le pays. Ils ne peuvent le faire que s'ils sont respectés. Qu'ils soient l'objet d'attaques-surprise, cela est tout à fait inacceptable. Le vice-premier ministre Didier Reynders a exprimé ses condoléances à l'égard des familles. Il a joint son indignation à celle de la communauté internationale représentée par le Secrétaire général des Nations unies, l'Union européenne, etc. Je crois que quand on vient ici pour contribuer à la stabilité du pays, il est tout à fait inconcevable que ce soit justement les personnes qui veulent apporter de la sécurité qui se transforment en victimes. Donc, il est urgent de s'interroger sur les auteurs. Il est urgent que toutes les énergies, en particulier celles des forces de l'ordre de la RDC, s'attèlent à la tâche pour identifier les auteurs et engager des poursuites contre eux.

La semaine dernière, une importante délégation de diplomates de l'UE a visité les bornes fontaines dans la commune de Kimbanseke. Avez-vous l'ambition de couvrir toute la ville de Kinshasa ?

Je voudrais rappeler que les projets que nous avons visités, c'était en compagnie de l'UE et de nos collègues des Etats membres. Nous étions là pour des projets initiés par la Coopération technique belge (CTB) qui, en partenariat avec les Congolais, ont, dans un magnifique climat de coopération, créé ces forages d'eau potable dans des quartiers délaissés de la grande métropole de Kinshasa. Ces projets ont connu un grand succès puisque la population s'est pleinement approprié les installations au point d'organiser des «conseils d'administration» et des «assemblées d'utilisateurs» qui gèrent ces investissements de manière parfaitement responsable. Ils les rendent productifs et veillent à ce qu'ils soient entretenus. Ils veillent à ce que les équipements soient remplacés avant d'être déclarés hors d'usage. C'est un beau cas d'école, un exemple à imiter. Il n'y a pas de droits d'auteur, les Congolais peuvent librement le copier. Nous sommes en train de voir comment la coopération peut répondre de la même manière à des problèmes ponctuels, similaires ou autres, ici en RDC. C'est ce que j'ai dit à la presse. La coopération internationale peut contribuer à consentir des investissements lourds mais l'essentiel est que les partenaires congolais, où qu'ils soient, collaborent de manière à s'approprier les objets confiés à leur garde, à les faire fructifier, à les développer davantage, comme à Kimbanseke. Nous invitons les autorités à consentir elles aussi les fonds nécessaires



M. Bertrand de Crombrugghe, ambassadeur du Royaume de Belgique

pour permettre à un plus grand nombre de Congolais de bénéficier des infrastructures d'eau potable, de routes, d'électricité et d'autres. Ce sont des moyens qui viennent quand on les veut vraiment et quand les fonds publics sont mis à la disposition de la population pour les réaliser. Après tout, avoir accès à l'eau potable est un droit parmi les droits fondamentaux de la personne humaine, un droit que les autorités ont la responsabilité d'assurer.

Sous quel signe placez-vous la construction de la nouvelle chancellerie belge en RDC ?

C'est la preuve que la Belgique est engagée dans ce pays pour le long terme ; qu'elle affectionne ce pays ; qu'elle souhaite y être présente et y apporter ce qu'elle peut. La Belgique a, avec la RD Congo, une longue histoire. Il y a de ce fait une myriade de relations interpersonnelles qui se sont tissées entre Congolais et Belges. Et c'est un grand atout pour les deux pays que de pouvoir disposer de ce genre d'assises au niveau des relations bilatérales. Cet immeuble veut améliorer l'accueil des Congolais, améliorer les services à la population congolaise comme à la population belge présente en RDC. C'est un témoignage selon lequel la Belgique entend rester un partenaire de la RDC. Pour ce faire, elle a mis à la disposition une nouvelle chancellerie, un outil appelé à durer dans le temps.

Dans votre adresse à la communauté belge de la RDC venue visiter la nouvelle chancellerie, vous avez mis un accent sur l'amitié entre la Belgique et la RDC. Quel est l'état des relations diplomatiques entre les deux pays ?

Comme j'ai eu l'occasion de le dire, nous sommes un vieux couple. Nous nous connaissons depuis très longtemps. Nous connaissons nos traits

de caractères mutuels. Dès lors, il n'est pas anormal que de temps en temps le ton monte et qu'il y ait des choses qui se disent et qui plaisent un peu moins. Dans le fond, je reste convaincu que les relations sont saines. Je crois aussi que l'engagement réciproque existe. On doit continuer à construire là-dessus. Il est important de ne pas s'arrêter aux formes mais de travailler surtout sur le fond. Je crois qu'il y a des choses que la Belgique peut encore apporter à la RDC et nous les apporterons si la RDC le veut bien.

La révision de la loi électorale divise les parlementaires. Peut-elle hypothéquer la tenue des élections en 2018 ?

Je constate que tout le monde parle d'élections. Donc, j'ai l'impression que les élections vont avoir lieu. J'ai vu le président de la République s'engager en faveur d'élections apaisées. Je vois tous les partis politiques s'engager pour des élections. Je vois le Parlement discuter d'une loi électorale. Que toute cette activité s'entoure d'un débat est somme toute assez compréhensible. Je crois aussi que la communauté internationale partage l'avis que les élections sont absolument nécessaires pour dégager l'horizon politique du pays. Elles auraient dû avoir lieu en 2016. Même tardivement, elles sont nécessaires pour résoudre les tensions politiques. J'espère que tout le pays va s'atteler à l'organisation de ces élections. La charge est importante. C'est la raison pour laquelle mon pays, tout comme l'Union européenne, pas plus tard que lundi dernier, a dit à plusieurs reprises que nous sommes disposés à contribuer au financement de ces élections. Pour cela, il faut toutefois que nous ayons une relation de coopération ouverte, confiante et transparente. C'est à cela que nous travaillons pour l'instant.

PROPOS RECUEILLIS
PAR MÉDARD MUYAYA

L'Angola devrait renouer avec la croissance en 2018

L'Angola devrait renouer avec la croissance économique cette année après la stagnation enregistrée l'année dernière. Selon la loi de finances 2018, la croissance du produit intérieur brut (PIB) du deuxième producteur de pétrole en Afrique, devrait connaître un net rebond pour s'établir à 4,9%. La dynamique sera portée aussi bien par le secteur pétrolier que les secteurs non pétroliers, notamment l'agriculture. En effet, selon les chiffres avancés par le ministre des finances, Archer Manguera (photo), le secteur des produits pétroliers devrait retrouver des couleurs à la faveur d'une progression de 6,1%, un cran au-dessus de la croissance des secteurs non pétroliers qui devraient connaître une augmentation de 4,4%. L'atteinte de ces objectifs prévisionnels passera surtout par le développement de grands projets, la mise en place d'un cadre adéquat pour relancer la production et l'option prise par le nouveau gouvernement angolais visant à diversifier l'économie qui souffre de sa trop forte dépendance au pétrole. Le ministre Archer Manguera a également indiqué que le déficit budgétaire de 2018 devrait rester inférieur à 5,3% du PIB. Les plans du gouvernement angolais devraient principalement viser à réduire la dette publique. Notons que l'Angola s'est engagé à diversifier ses investissements pour les prochaines années.

Cameroun : le gouvernement et le PAM lance une croisade contre la faim en 2018

Dès janvier 2018, le bureau local du Programme alimentaire mondial (PAM) et le gouvernement camerounais lanceront officiellement le plan stratégique pays (PSP) 2018-2020, qui vise à améliorer la sécurité alimentaire des ménages dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est, officiellement considérées comme étant les plus pauvres du pays. Pour ce faire, les deux parties ont convenu de la mobilisation d'une enveloppe globale estimée à 183 millions de dollars, soit près de 102 milliards de francs Cfa, a annoncé Abdoulaye Balde, le représentant résident du PAM au Cameroun. Concrètement, apprend-on, ce plan stratégique devrait permettre, à travers diverses initiatives, de réduire la malnutrition sous toutes ses formes chez les enfants, de fournir des repas aux élèves des écoles primaires des zones ciblées, d'augmenter les revenus des petits exploitants agricoles et de mettre en place des infrastructures communautaires.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Ghana : le russe Geoservice prêt à investir 12,5 milliards \$ dans le secteur ferroviaire

Une fois conclu, ce contrat va pallier les graves problèmes d'obsolescence et de mauvaise qualité des infrastructures ferroviaire au Ghana. Ce partenariat public privé ouvrirait aussi la voie à la création d'usines de fabrication des pièces de rechange des trains.

AMK AVEC AGENCE ECOFIN

La compagnie ferroviaire russe Geoservice Ltd a annoncé son intention d'investir 12,5 milliards \$ dans le projet de modernisation et d'expansion du réseau de chemin de fer au Ghana. C'est qu'a confié son PDG, Sergey Kamnev au journal Business & Financial Times, en marge d'une rencontre organisée par le ministère ghanéen du développement ferroviaire et des transports. L'objectif des autorités ghanéennes était de présenter une série de projets ferroviaires aux investisseurs afin de partager des idées sur la façon de construire un meilleur réseau ferroviaire au Ghana.

Et parmi ces projets figurent notamment la reconstruction de la ligne de chemin de fer de l'Est Tema-Kumasi pour Boankra. Mais également le projet de construction du port intérieur de Boankra, stratégiquement situé près de Kumasi, qui permettra de faciliter le transport des marchandises

vers le nord du pays et les pays enclavés. Ceci, tout en décongestionnant le port de Tema.

Deux projets spécifiques dont la réalisation devrait nécessiter des investissements estimés à 2,4 milliards \$, et pour lesquels le gouvernement ghanéen cherche à conclure un contrat de partenariat public-privé (PPP).

Pour Sergey Kamnev, si son entreprise remportait l'appel d'offres, celle-ci ferait bénéficier au Ghana du meilleur de l'infrastructure ferroviaire. Mettant en avant les 100 ans d'expériences acquises par Geoservice dans les chemins de fer à travers le monde.

S'engageant, par ailleurs, à utiliser les compétences locales, tout en favorisant la création d'une industrie sur place lors de la réalisation de ces investissements. « Cela dit, si on nous donne le droit de construire les voies ferrées au Ghana, nous allons utiliser les Ghanéens pour tout fabriquer au Ghana, des wagons aux boulons. Cela va permettre d'ouvrir, au moins, 20 usines dans le pays », a tenu à préciser Sergey Kamnev. Le ministre ghanéen du développement ferroviaire, Joe Ghartey, a, pour sa part, déclaré que le gouvernement avait fixé à 2020, la date limite pour l'achèvement du projet de ligne de chemin de fer de l'Est. Soulignant au passage que cette ligne permettra d'accueillir des

trains rapides. Ce qui rendra le voyage plus court et plus facile. « Le Ghana mérite ce qu'il y a de mieux et nous, en tant que gouvernement, souhaitons nous inscrire pour le meilleur dans ce projet », a-t-il fait remarquer.

Pour rappel, la compagnie ferroviaire russe Geoservice avait déjà signé, en juillet dernier, un mémorandum d'entente avec les autorités ghanéennes pour la construction de la ligne de chemin de fer Accra-Paga, ainsi que d'autres routes ferroviaires. Le projet réalisé sous forme de BOT devra ouvrir l'arrière-pays et les zones riches en culture vivrières et en minerais pour accélérer la croissance économique. A noter que le réseau ferroviaire ghanéen, long d'environ 950 km, fait face à de graves problèmes d'obsolescence et de mauvaise qualité de l'infrastructure, entraînant la fermeture de nombreuses lignes.

Ainsi, en vue d'assurer le développement rapide d'un réseau ferroviaire moderne au Ghana, un ministère a été spécialement créé à cet effet par le Président Nana Akufo-Addo. Par ailleurs, un plan directeur ferroviaire qui verra la construction de plus de 4000 kilomètres de chemin de fer à travers le pays a été adopté. Celui-ci nécessitera des investissements globaux estimés à environ 21 milliards \$.

Egypte : le niveau des échanges commerciaux avec le COMESA a atteint 5,4 milliards \$ en 2016

Les échanges commerciaux entre l'Égypte et les pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ont atteint 5,4 milliards \$ en 2016. L'information a été donnée par Heba Salama (photo), Directrice de l'Agence régionale d'investissement du COMESA, au cours du Forum Africa 2017 qui s'est tenu Charm El-Cheikh du 7 au 9 décembre dernier. « Environ 2,9 milliards \$ de biens ont été exportés de l'Égypte vers les pays du COMESA, contre 2,5 milliards \$ d'importations » a fait remarquer Heba Salama. Soit une balance commerciale excédentaire de 400 millions \$ au profit de l'Égypte.

Les principaux produits d'exportations de l'Égypte vers le COMESA sont les matières plastiques, les huiles aromatiques, les sucres, les machines, le matériel électrique, les pièces de rechange et les perles naturelles, artificielles ou semi-précieuses. Il en est de même des métaux, des combustibles minéraux, des minéraux, des légumes, des fruits, des noix, des matériaux manufacturés, des savons, des machines à laver, des lubrifiants et des matériaux en acier.

Quant aux importations de l'Égypte en provenance du COMESA, elles s'articulent principalement autour de certains produits dont notamment le café, le thé, le sésame, des fruits,



du tabac, du bétail, du cuivre, etc.

A noter que le COMESA est une organisation internationale à vocation régionale de l'Est africain dont l'objectif est de créer une union douanière entre ses 20 pays membres. Il consigne, à cet effet, une zone d'échanges préférentiels qui s'étend de la Libye au Zimbabwe, avec une population totale de 475 millions d'habitants et un PIB réel total de 677 milliards \$ en 2014.

Les pays membres sont : le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la

Zambie, le Zimbabwe. La Tunisie est devenu le 20ème pays membre en octobre 2017.

Selon Amany Asfour, responsable du conseil d'affaires du COMESA qui s'exprimait en marge du Forum Africa 2017, cette organisation est le plus grand regroupement économique en Afrique. Révélant au passage que le volume des échanges entre les Etats membres a atteint 22 milliards \$.

En 2015, l'Égypte et le Kenya ont enregistré la plus grande part du marché d'exportation intra-COMESA avec respectivement 22% et 17%. La Zambie, la RD Congo et l'Ouganda ont suivi avec respectivement 13%, 12% et 11%.

AGENCE ECOFIN

Maroc : Evaluation de l'action des centres régionaux d'investissement (CRI), des sanctions tombent

Voici un communiqué du Cabinet Royal :
"SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste a reçu, lundi au Palais Royal à Casablanca, le Chef du gouvernement, le ministre de l'Intérieur et le premier président de la cour des comptes, en présence de M. Fouad Ali El Himma, conseiller du Souverain.

Cette audience intervient suite aux hautes instructions données auparavant par le Souverain lors de l'audience qui leur avait été accordée le 24 octobre 2017, en rapport avec l'évaluation de l'action des centres régionaux d'investissement (CRI), par la Cour des comptes, et les investigations nécessaires entreprises au niveau national par le ministère de l'Intérieur concernant les responsables, tous grades confondus, relevant de ce département.

A cette occasion, M. Driss Jettou a présenté à Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, un rapport comportant les conclusions des investigations menées par la Cour des comptes concernant l'évaluation de l'action des centres régionaux d'investissement. Ces investigations, menées dans le cadre d'une approche de concertation avec les différentes institutions concernées, ont permis de relever les anomalies qui empêchent ces Centres de remplir leur mission fixée par la Lettre Royale adressée au Premier-ministre en date du 9 janvier 2002.

Ainsi, ces Conseils ont pu réaliser des résultats significatifs notamment en rapport avec leur rôle dans la création d'entreprises. Toutefois, ils ont été moins performants en ce qui concerne l'accompagnement et l'aide aux investisseurs. Dans

ce cadre, il est relevé particulièrement l'absence de suivi post-création, la non-assistance aux petites et moyennes entreprises, outre l'absence de données actualisées ou d'études détaillées sur l'investissement et sur le potentiel économique des régions, ainsi que l'inefficacité de la commission régionale d'investissement.

Il s'avère alors essentiel pour les CRI de se défaire de l'approche purement bureaucratique qui caractérise leur action pour se pencher sur le traitement des dossiers qui leur sont soumis au niveau local au lieu de les renvoyer, de manière non justifiée, aux services centraux à Rabat, et de s'approprier totalement leurs missions impliquant esprit d'initiative, proactivité et mobilisation des potentialités.

Parallèlement à cela et pour assurer un suivi permanent du dispositif national d'aide à l'investissement, il convient de mettre en place la commission de haut niveau, prévue par la Lettre Royale de 2002, chargée de préparer les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la réforme de l'investissement et du suivi de son application.

Dans ce cadre, Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste, a donné Ses Hautes instructions au Chef du gouvernement afin d'œuvrer avec l'ensemble des secteurs concernés et avec la Cour des comptes en vue de soumettre à la Haute appréciation Royale, dans un délai ne dépassant pas deux mois, les propositions relatives à la réforme et à la mise à niveau des Centres régionaux d'investissement pour qu'ils accomplissent leurs missions d'incitation à l'investissement, de promotion du dévelop-

pement, d'exploitation des grandes potentialités d'investissement qu'offre l'économie nationale et d'accompagnement du développement que connaît le Maroc.

SM le Roi a insisté également sur la nécessité d'accorder un intérêt particulier à la formation des cadres de ces centres et leur qualification pour être à la hauteur des missions qui leurs sont assignées afin de relever les défis du développement, sur le plan local et national, dans notre pays.

Sa Majesté le Roi a mis l'accent en outre sur la nécessité pour les Centres régionaux d'investissement d'accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises, de les accompagner et d'apporter l'écoute nécessaire à leurs ambitions, afin de contribuer à transcender les obstacles qu'elles affrontent et garantir ainsi leur développement, eu égard à leur importance et leur rôle dans la promotion du développement et la création de l'emploi.

Sa Majesté le Roi a rappelé que ces centres doivent accorder une attention égale aussi bien aux petites et moyennes entreprises qu'aux grandes entreprises, sachant que certaines grandes sociétés disposent d'interlocuteur institutionnel représenté par la commission nationale des investissements, présidée par le Chef du Gouvernement, en plus du fait qu'elles disposent de structures efficaces et de mécanismes particuliers de suivi et d'évaluation.

Par la suite, le ministre de l'Intérieur a soumis à Sa Majesté le Roi les résultats des investigations menées par le ministère, en se basant sur les enquêtes et les rapports de terrain relatifs au suivi continu de

l'action des agents d'autorité.

Ces investigations ont relevé des cas de manquement dans l'exercice de la responsabilité chez un certain nombre d'agents d'autorité de différents grades. Il s'agit de :

- Un wali,
- Six gouverneurs,
- Six secrétaires généraux,
- 28 Pachas, chefs de cercle et chefs de district urbain,
- 122 Caïds,
- 17 khlifas

En application du principe constitutionnel de reddition des comptes à l'encontre de tous ceux qui auront manqué à leurs devoirs et responsabilités professionnels, le ministre de l'Intérieur a soumis à l'appréciation Royale des propositions de mesures disciplinaires à l'endroit des responsables concernés, comme suit:

- 1- Pour le Wali et les six gouverneurs : suspension de leurs fonctions et leur traduction devant les conseils disciplinaires compétents,
- 2- Pour les responsables appartenant aux autres grades d'agents d'autorité : suspension de leurs fonctions de 86 agents d'autorité en attendant de les traduire devant les conseils disciplinaires compétents pour prendre les sanctions adéquates,
- 3- Des blâmes à l'encontre de 87 agents d'autorité,

Dans ce cadre, Sa Majesté le Roi a donné Ses Hautes instructions pour prendre les mesures légales qui s'imposent à ce sujet".

MAP

SM le Roi préside à Casablanca la cérémonie de lancement de 26 investissements industriels dans le secteur de l'automobile, d'un montant global de 13,78 MMDH

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, lundi au Palais Royal de Casablanca, la cérémonie de lancement de 26 investissements industriels dans le secteur de l'automobile, d'un montant global de 13,78 milliards de dirhams (MMDH).

Ces nouveaux investissements attestent du positionnement affirmé du secteur industriel du Royaume sur des activités à haute valeur ajoutée, ainsi que de la confiance d'opérateurs internationaux de renom dans le programme industriel national. Ils attestent aussi du changement de dimension industrielle à l'œuvre dans le Royaume qui migre ostensiblement vers un modèle économique solide confortant sa marche vers le concert des nations émergentes.

Au début de cette cérémonie, il a été procédé à la projection d'un film institutionnel retraçant l'évolution qu'a connue le secteur de l'industrie automobile nationale durant ces dernières années à la faveur notamment du plan d'accélération industrielle, lancé le 02 avril 2014, ainsi que les mesures d'accompagnement prises, notamment en matière de formation, pour une mise en œuvre optimale de cet ambitieux plan.

Par la suite, le ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie numérique, Moulay Hafid Elalamy, a prononcé une allocution devant SM le Roi dans laquelle il a souligné que «les succès engrangés dans le secteur industriel, en général, et dans celui de l'automobile, en particulier, sont le fruit de la Vision tracée sous le leadership de Sa

Majesté le Roi, que Dieu L'assiste».

«Le Plan d'Accélération Industrielle et la démarche des écosystèmes sont des leviers réels de l'accélération industrielle en marche», a ajouté le ministre, notant que les 26 investissements lancés dans l'automobile introduisent de nouvelles spécialisations au Maroc, renforcent l'intégration locale, densifient le tissu productif, répondent à un besoin jusque-là comblé par l'import et généreront 11.568 emplois directs.

Le lancement de ces investissements amorce désormais la production de jantes en aluminium, de tableaux de bord, de pare-chocs, de sièges ou encore de boîtiers électromécaniques, a précisé M. Elalamy.

Sur les 26 investissements, six projets s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ecosystème Renault qui développe une plateforme mondiale d'approvisionnement depuis le Royaume. Grâce à la structuration de cet écosystème d'envergure, le constructeur s'approvisionne ac-

tuellement en pièces usinées à hauteur d'un milliard d'Euro par an à partir du Maroc et atteint un taux d'intégration locale de 55%.

Treize investissements seront réalisés dans le cadre de l'Ecosystème PSA Peugeot qui impulse un nouveau développement pour l'ensemble de la filière et participe à faire émerger un pôle industriel d'excellence à Kénitra. Cinq autres investissements s'inscrivent dans le cadre des activités de l'Ecosystème «câblage et connectique», lancé en octobre 2014 et enfin deux investissements se déploieront dans le cadre de l'Ecosystème Valeo.

Ces écosystèmes ont permis la création de plus de 80.597 emplois, soit 90% de l'objectif à horizon 2020. Ils ont généré en 2016, un chiffre d'affaires à l'export de 60 milliards de dirhams, soit une hausse de 50% par rapport à 2014.

L'industrie automobile incarne pleinement le résultat tangible de la stratégie industrielle du Royaume. Elle est désormais enracinée et son empreinte s'étend cha-

que jour davantage.

A cette occasion, SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé la cérémonie de signature de cinq documents relatifs à ces 26 investissements dans le secteur de l'industrie automobile.

Le Souverain a ensuite été salué par MM. Marc Nassif, directeur général du Groupe «Renault Maroc», Jean Christophe Quemard, directeur de la Région Afrique - Moyen Orient du groupe PSA Peugeot, Jean Luc Di Paola, vice-président du groupe Valéo, et Hakim Abdelmoumen, président de l'Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce de l'Automobile (AMICA).

Cette cérémonie s'est déroulée en présence notamment du Chef du gouvernement, du président de la Chambre des Conseillers, des Conseillers de SM le Roi, de membres du gouvernement, de représentants du Corps diplomatique accrédité au Maroc, d'opérateurs économiques et de plusieurs autres personnalités.

MAP

Les documents signés sous la présidence de SM le Roi Mohammed VI et relatifs aux 26 investissements lancés dans le secteur de l'industrie automobile

Voici les cinq documents, signés lundi au Palais Royal de Casablanca sous la présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et relatifs aux 26 investissements lancés dans le secteur de l'industrie automobile.

Le premier document porte sur six

investissements dans le cadre de l'écosystème du groupe Renault. Il a été signé par MM. Mohamed Boussaid, ministre de l'Economie et des Finances, Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'économie numérique, Abdelouahed Kabbaj, Président

du Fonds Hassan II pour le développement économique et social, Marc Nassif, Directeur général du Groupe «Renault Maroc» et Hyun Chang Seung, Président du groupe «Hands».

(Suite à la page 13)

Les forces afghanes prêtes à une offensive anti-EI au Nord

Les forces afghanes s'apprêtent à lancer une vaste offensive pour déloger le groupe jihadiste État islamique, installé dans le Nord du pays avec le renfort de combattants étrangers, dont des Français.

Les forces afghanes s'apprêtent à lancer une vaste offensive pour déloger le groupe jihadiste État islamique, installé dans le Nord du pays avec le renfort de combattants étrangers, dont des Français, a annoncé hier mardi le ministère de la Défense.

« Nous préparons une opération contre Daech (acronyme arabe de l'EI) dans les provinces septentrionales de Sar-e-Pul, Faryab et Jowzjan », a indiqué à l'AFP le porte-parole du ministère, le général Dawlat Waziri.

« Nous savons qu'il y a des combattants étrangers parmi eux, mais nous allons les éliminer quelle que soit leur nationalité », a-t-il insisté.

L'installation de combattants étrangers venus rejoindre les rangs de l'EI dans ces régions est désormais établie et reconnue par les autorités, locales et nationales.

Des sources concordantes et recoupées par l'AFP ont affirmé qu'une poignée de ressortissants français, dont des femmes, escortés de leur traducteur tadjik, sont arrivés entre le début et la mi-novembre dans un district isolé de la province de Jowzjan.

Les gouverneurs de la province et du district de Darzab, joints par l'AFP, ainsi que des villageois ont également cité l'arrivée « d'Algériens, certains parlant arabe et français ».



Des commandos de l'armée nationale afghane s'entraînent dans les environs de Kaboul, le 17 octobre 2017 (Photo/AFP)

Ils ont rejoint un camp d'entraînement de 200 personnes environ près du village de Bibi Mariam composé d'un « mélange d'Arabes, d'Européens, de Soudanais et de Pakistanais », ainsi que des Saoudiens, des Tchétchènes et des Ouzbèkes, issus pour ces derniers du Mouvement islamique d'Ouzbékistan (IMU).

Les forces aériennes afghanes ont

lancé la semaine dernière, mercredi, un premier raid sur les positions de Daech à Darzab faisant plusieurs victimes, dont un Français.

« Selon nos informations cinq combattants ont été tués, dont deux ouzbèkes, et onze blessés. Nous avons aussi entendu dire, sans pouvoir le confirmer, qu'un des Français a été tué lors de ces raids », a

rapporté le porte-parole du gouverneur provincial Mohammad Raza Ghafoori.

L'EI est apparu en 2015 dans l'est du pays, dans les provinces de Nangarhar puis de Kunar, limitrophes du Pakistan.

Depuis, et à mesure que ses combattants perdaient leurs fiefs en Syrie et en Irak, l'EI s'est étendu au nord, composé surtout d'anciens talibans et d'ex-IMU ralliés.

Outre le district de Darzab, les combattants se sont installés dans le district voisin de Qushtepa, à l'extrême sud-ouest de la province de Jowzjan.

Selon le porte-parole, qui a confirmé mardi attendre une offensive « très prochaine » de l'armée, « une quarantaine (de combattants) étrangers recrutent des locaux et les entraînent au combat » à Darzab.

L'EI recrute également des enfants, selon lui: une cinquantaine d'enfants du district ont été ainsi enrôlés « de force ou en exploitant la misère des familles. Certains ont tout juste 10 ans. Ils ont un camp spécial pour eux dans le village de Sardar où ils les préparent à mener des attentats ».

« Nos vies ne tiennent qu'à un fil ici », a confié un des villageois joints par l'AFP. « Ce n'est plus un endroit où vivre. Personne ne veut d'eux ici, mais le gouvernement les a laissés faire. Le gouvernement a disparu », déplorait-il.

La province de Johanna est le fief du chef de guerre ouzbek et vice-président Adulé Rachid Costumé, affaibli depuis un an par des accusations de viol sur un rival et actuellement en Turquie pour « raisons médicales ».

AFP/LP

Les investissements lancés dans le cadre de l'Ecosystème PSA permettront l'émergence d'un pôle industriel d'excellence à Kénitra (Directeur de la Région Afrique-Moyen Orient du groupe PSA)

Les treize investissements lancés dans le cadre de l'Ecosystème Peugeot PSA permettront l'émergence d'un pôle industriel d'excellence à Kénitra, a souligné le Directeur de la Région Afrique-Moyen Orient du groupe PSA, Jean Christophe Quemard.

Ce sont treize fournisseurs équipementiers qui nous ont suivis dans notre investissement au Maroc et qui vont mettre en place des installations pour produire un ensemble de pièces qui rentrent dans la composition des véhicules qui seront produits par l'usine de Kénitra, a affirmé M.

Quemard dans une déclaration à la presse à l'issue de la cérémonie de lancement de 26 investissements industriels dans le secteur de l'automobile, présidée par SM le Roi lundi au Palais Royal de Casablanca.

«C'est un jour très important pour nous, avec à la clé, la création de beau-

coup d'emplois au Maroc», a poursuivi M. Quemard.

Sur les 26 investissements lancés, six projets s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ecosystème Renault qui développe une plateforme mondiale d'approvisionnement depuis le Royaume. Treize

investissements seront réalisés dans le cadre de l'Ecosystème PSA Peugeot, cinq autres investissements s'inscrivent dans le cadre des activités de l'Ecosystème «câblage et connectique» et enfin deux investissements se déploieront dans le cadre de l'Ecosystème Valeo.

MAP

SM le Roi prend part mardi à Paris aux travaux du Sommet mondial sur le climat "One Planet Summit"

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, prendra part, mardi à Paris, au Sommet mondial sur le climat "One Planet Summit", annonce lundi le Ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie dans un communiqué.

En voici la traduction :

«Le Ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie annonce que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, prendra part aux travaux du Sommet mondial sur le climat "One Planet Summit" qui se tiendront mardi 12 décembre 2017 à Paris».

MAP

Les documents signés sous la présidence de SM le Roi Mohammed VI et relatifs aux 26 investissements lancés dans le secteur de l'industrie automobile

(Suite de la page 12)

Ce document a également été signé par MM. Cédric Raucy, Directeur général de la société «Filter Systems Maroc», Pierre l'Alloret, Directeur général de la société «Sealynx Automotive Morocco», Frédéric Milan, Directeur général de la société «GMD métal », Kamal Mzouri, Directeur général de la société « Eurostyle Systems Tanger », et Stéphane Védie, Président du groupe «Varroc ».

Le deuxième document relatif à sept investissements dans le cadre de l'écosystème Peugeot, a été signé par MM. Mohamed Boussaid, Moulay Hafid Elalamy, Abdelouahed Kabbaj, Jean Christophe Quemard, Directeur de la Région Afrique et Moyen Orient du groupe Peugeot, Wenliang Li, vice-président du groupe «Dicastal», Hervé Boyer, vice-président du groupe « Nexteer » et Antonio Falchetti, Directeur général de la société «MTA».

Ce document a aussi été signé par

MM. Rachid Rahmouni, Directeur général de la société Faurecia Maroc, Ding Tao, Directeur général de la société « Aotecar », Jean Luc Petit, Secrétaire général du groupe «Plasticomnium », et Luigi Montella, Directeur général de la société Pro Maghreb.

Le troisième document a trait à six investissements dans le cadre de l'écosystème Peugeot. Il a été signé par MM. Mohamed Boussaid, Moulay Hafid Elalamy, Abdelouahed Kabbaj, Jean Christophe Quemard, Laurent Perrotte, Directeur général adjoint de la société « JTEKT » et Paul Zarifian, Directeur général de la société «Steep Plastique Maroc».

Ce document a également été signé par MM. Issam Chaouki, Directeur général adjoint de la société « Lear Automotive Morocco », Pablo Pelaez, Directeur général délégué de la société « SSC Tanger », José Maria Serra Permanyer, Directeur général de la société «Ficosa International Maroc » et Ha Rim Yang, Directeur général de la

société «Daedong System Morocco ».

Le quatrième document, qui porte sur deux investissements dans le cadre de l'écosystème de Valéo, a été signé par MM. Mohamed Boussaid, Moulay Hafid Elalamy, Abdelouahed Kabbaj, Jean Luc Di Paola, vice-président du groupe «Valéo » et Juan Carlos Garcia Cabezuela, Directeur général adjoint de la société «Proinsur ».

Le cinquième et dernier document est relatif à cinq investissements dans le cadre de l'écosystème «Câblage et connectique ». Il a été signé par MM. Mohamed Boussaid, Moulay Hafid Elalamy, Abdelouahed Kabbaj, Aaron Stucki, senior vice-président de la société «TE Connectivity », Tyrone Griffiths, Directeur général de la société «SEWS », François Lebot, Directeur général de la société «Fujikura Maroc » et Redouane Kharibach, Directeur général de la société «YAZAKI Morocco Meknès ».

MAP

Ngoy Kasanji célèbre la coupe avec les Corbeaux à Mbuji-Mayi

Tout juste après le match qui a opposé Sanga Balende au TP Mazembe (0-0), le dimanche 10 décembre pour le compte du championnat national, le gouverneur Alphonse Ngoyi Kasanji, a eu le plaisir de recevoir le trophée de la Coupe de la CAF du TP Mazembe. Un tapis rouge a été étalé en l'honneur de Pamphile Miyaho et ses hommes pendant une heure.

Le trophée de la Coupe de la Confédération a été présenté à Alphonse NGOYI KANSANJI, gouverneur de la province du Kasai-Oriental, en présence de ses ministres ce lundi 11 décembre après-midi. Sur le chantier du nouveau stade Kashala Bonzola, les protégés de Moïse KATUMBI sont allés présenter la couronne africaine à l'autorité provinciale avant de visiter, avec comme guide lui-même, le prochain temple de football à Mbuji-Mayi.

« Nous sommes ravis de vous recevoir dans ce chantier du stade Kashala Bonzola. C'est un honneur de vous accueillir chez nous avec ce trophée de la Coupe de la CAF, une récompense qui fait honneur à la RDC toute entière et à son football, raison pour laquelle nous tenons fermement à vous remercier. Je m'en vais aussi vous féliciter pour tous les efforts consentis afin d'être les vainqueurs. Au nom de la province du Kasai-Oriental, je vous réitère mes sincères félicitations, lesquelles sont aussi adressées aux dirigeants du club ».

Le gouverneur enchaîne en ces



termes : « Qu'il nous a plu de recevoir ce trophée. Vous êtes des braves et des héros parce que vos prestations font avancer notre football et nous font gagner davantage de places aux interclubs de la CAF. Il ne me reste qu'à vous souhaiter d'aller de l'avant en continuant à faire davantage, vous avez notre soutien... ». C'est en ces termes que s'est exprimé Alphonse Ngoyi Kasanji, Gouverneur de la province du Kasai-Oriental et président de Sanga Balende en recevant les Corbeaux partis lui pré-

senter le trophée de la C2.

Pendant une heure environ, Alphonse Ngoyi Kasanji, a étalé le tapis rouge à Pamphile Mihayo et à ses hommes avant d'ôter son costume de gouverneur pour faire visiter aux Corbeaux le chantier du stade Kashala Bonzola. Ce joyau auquel le Chairman Katumbi n'avait pas hésité à donner son appui financier pour sa construction ; une fois les travaux bouclés, ce stade donnera une autre image des infrastructures sportives à Mbuji-Mayi.

TP/LP

Ligue Europa : choc Bakambu-Bertrand et Ghoulam-Keita

Après la Ligue des champions, l'UEFA a procédé au tirage au sort des 16es de finale de la Ligue Europa. Le choc de ce tour mettra aux prises le Naples de Ghoulam, qui sera toujours convalescent, au RB Leipzig de Naby Keita, soit deux équipes reversées de Ligue des champions ! L'OL de Bertrand Traoré et Maxwel Cornet se frottera quant à lui au Villarreal de Bakambu. L'OM d'Abdenour, Anguissa et Njie hérite d'un adversaire abordable avec Braga, tandis que le Nice de Seri se rendra en Russie pour défier le Lokomotiv Moscou. En crise, le Dortmund d'Aubameyang devra se méfier de l'Atalanta.

Footballeur africain de l'année BBC : Mohamed Salah sacré!

La consécration pour Mohamed Salah ! Ce lundi, l'ailier de Liverpool a été élu footballeur africain de l'année 2017 par les auditeurs de la BBC. L'international égyptien succède à l'Algérien Riyad Mahrez et il devance le Gabonais Pierre-Emerick Aubameyang, le Guinéen Naby Keita, le Sénégalais Sadio Mané et le Nigérian Victor Moses, qui étaient les autres nommés. Auteur de 19 buts en 24 matchs toutes compétitions confondues depuis son arrivée à Liverpool cet été, le Pharaon a tout écrasé sur son passage et joué un rôle majeur également dans le parcours de sa sélection, finaliste de la CAN 2017 et de retour pour la Coupe du monde après 28 ans d'absence. Le Pharaon tentera de réaliser le doublé en étant désigné joueur Africain de l'année le 4 janvier lors des CAF Awards.

Ituri : 13 blessés dans les violences après un match de football

Treize personnes ont été blessées, dont huit grièvement, après un match amical de football qui a opposé deux équipes de la chefferie de Walendu Bindi dimanche dernier à Avalu, une entité située à 82 km au sud de Bunia en territoire d'Irumu. Ce match opposait l'équipe Nouvelle Image de Kanyoro à celle d'Avalu. Cette rencontre qui, avait attiré beaucoup de monde, s'était soldée sur le score de deux buts à un en faveur de la formation d'Avalu. Après le coup de sifflet final de l'arbitre, un supporter de l'équipe victorieuse a tiré le ballon de l'équipe visiteuse dans la brousse. Ce geste a suscité la colère des habitants de Kanyoro, venus en grand nombre assister à ce match. Il s'en est suivi une bagarre rangée au cours de laquelle treize personnes ont été blessées. Les protagonistes ont été séparés par des soldats.

LP

Paul Pogba tourne le dos au Real Madrid

Été 2016. La star Paul Pogba a l'em barras du choix quant à la suite à donner à sa carrière de footballeur. Deux des plus grands clubs au monde se l'arrachent: le Real et Manchester United. Et un troisième, et pas des moindres, tente - vainement - de le retenir: la Juventus de Turin. L'international français finit par décider de regagner MU, qui l'a formé et qui fera alors de lui le joueur le plus cher de l'histoire (105 millions d'euros). L'histoire n'était pas finie entre eux...

Plus d'un an après, le milieu de terrain s'en explique. « Pour être honnête, Madrid est venu à moi et je pensais y aller », avoue-t-il dans un podcast pour la NBC. Mais je pensais aussi à Man Utd, qui était resté dans mon cœur. C'est mon cœur qui m'a dit de rejoindre les Red Devils. Je ne sais pas pourquoi... Je ne savais pas ce qui allait se passer à MU. « Je l'ai fait et je ne regrette pas. Je ne regrette jamais ! »

« La pioche » y a notamment remporté l'EFL Cup puis l'Europa League. Cette saison, Pogba s'est blessé aux ischiojambiers et a beaucoup manqué à son équipe, deuxième du Championnat à onze points du voisin et leader City qui l'a



battue dimanche à Old Trafford (1-2). Le Francilien était cette fois suspendu. « Nous avons perdu un élément très important, qui a un impact sur notre façon d'évoluer, notre style, c'est évident. Il y a un Manchester

avec Paul et un Manchester sans Paul... » José Mourinho est bien content de l'avoir, son Pogba. Bien content de son choix.

LP

LePotentiel

Quotidien d'informations générales

FONDATEUR

Modeste Mutinga Mutuishayi
le 12 octobre 1982
Autorisation n° 04/00015/DI/82
Siège social :
873, av. du Bas-Congo
Kinshasa-Gombe
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC
E-mail :
lepotentiel@yahoo.com
www.lepotentielonline.com

DIRECTION GÉNÉRALE

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

Willy Kabwe
099 99 99 546

CONSEILLER TECHNIQUE

Ben-Clet Kankonde Dambu
081 525 09 89

RÉDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin Kuediasala
081 904 17 63

RÉDACTEUR EN CHEF

Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Pitshou Mulumba 081 476 61 56

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION

Richard Ngapi 081 685 05 14
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

POLITIQUE

Pitshou Mulumba 081 476 61 56
Médard Muyaya 081 069 11 22
Ludi Cardoso 081 302 64 40
Herve Ntumba 0823538803

ÉCONOMIE

Olivier Kaforo 081 525 45 55

SOCIÉTÉ & PROVINCES

Olivier Dioso 082 516 48 03
Véron Kongo 099 852 69 77
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87
Florent N'Lunda 081 493 78 50
Lucie Ngusi 081 001 42 22

SPORTS

Armel Langanda 081 194 58 60

INTERNATIONAL

Cyprien Kapuku 097 047 77 70

CULTURE & NTIC

Bienvenu Ipan 089 827 34 11

COLLABORATEURS EXTÉRIEURS

Thebo Kash (Caricaturiste)
Robert Kongo (France)

RÉALISATION

METTEURS EN PAGE

José Kapwasa 081 324 96 68
Odon Modjiri 099 824 14 10

DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

LEPOTENTIELONLINE.COM

RÉDACTEUR EN CHEF

Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

ADMINISTRATION & FINANCES

CHEF DE SERVICE

Albert Tshiambi 081 493 47 53

COMPTABLE

Kevin Twende 085 386 08 44

CAISSIÈRE

Colette Kankunku 0997 69 81 07

INTENDANT

Constantin Mpoyi 099 853 36 48

MARKETING & COMMERCIAL

CONSEILLER

Franck Lukusa 081 197 76 09

AGENTS COMMERCIAUX

John Rushimba 099 899 85 72
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

IMPRIMERIE 7

CHEF DE SERVICE

Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par
Groupe de presse MEDIA 7



Considéré comme «patrimoine francophone », le conte congolais à l'honneur sur TV5 MONDE

Après les contes français, canadiens, les mythes et les fables, la chaîne francophone internationale a décidé, cette année, de mettre l'accent sur l'Afrique, en général, et la RDC, particulièrement.

BIENVENU IPAN

La chaîne culturelle franco-phonie internationale propose sur son site Internet cinq contes africains de la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo (le jeune Makembe), du Sénégal (la jeune Coumba), du Mali (les enfants orphelins de Dougoulina) et du Cameroun (Kulu la tortue et Zé la Panthère) mis en dessins et en musique. Une manière de pérenniser ce «patrimoine francophone » de tradition orale.

Connaissez-vous les fabuleux destins de Makembé, Coumba, Zé la panthère, Samou la misère ou encore du lézard et de l'œuf de poule ? Leurs histoires viennent de Côte d'Ivoire, de République démocratique du Congo, du Sénégal, du Mali et du Cameroun. Elles sont les fruits d'une longue tradition orale africaine. Un joli cadeau de fin d'année, avant l'heure, pour tous les amoureux d'histoires racontées dans le monde entier.

Ces récits existants ont été réécrits librement par le conteur sénégalais reconnu, Massamba Gueye, pour TV5MONDE. Ils sont lus par l'actrice ivoirienne Sylvia Homawoo, dessinés par l'illustratrice française Eloïse

Scouarnec.

Traditionnellement racontés par des orateurs la nuit venue, les voici mis en mots, en dessins et en musique sur notre site Internet.

APPRENDRE LE FRANÇAIS EN CONTANT

« Ces contes représentent un patrimoine, explique Clothilde Grandpeix, responsable du projet. C'est toute la richesse de la francophonie qui s'exprime au travers de ces légendes orales. Elles reflètent la culture, racontent la moralité et les croyances locales de ces pays francophones ».

Certains contes traitent de sujets parfois sensibles comme la mort, la pauvreté, ou la stérilité. Ces contes ne s'adressent pas seulement aux enfants. « Ils sont destinés au public francophone du monde entier, notamment les élèves de collège et de lycée qui apprennent le français, souligne Clothilde Grandpeix. Ces histoires qui portent le lecteur, captivent l'attention d'un jeune public et leur permettent d'apprendre aussi des traditions de ces pays. »

Les contes produits par TV5MONDE sont ainsi téléchargeables par les professeurs qui s'en servent comme supports de leurs cours. Ils pourront conter (ou compter sur) des récits suisses ou belges qui seront produits l'année prochaine par TV5MONDE.

Congo RDC, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali et Cameroun sont les premières étapes de ce voyage à travers le



L'extrait d'un conte africain lu, mis en dessins et en musique sur le site de TV5MONDE.

conte et à travers le monde. Car d'autres histoires devraient être développées au fil des mois à venir. Et pour ceux qui ne souhaiteraient pas s'arrêter en si bon chemin, le site propose aussi des légendes venues de France, du Canada, et même des légendes mythologiques.

« Une fois par an, nous développons des contes et légendes venus de pays francophones. Nous avons déjà exploré le Canada, la France et la mythologie et comme l'accent est mis cette année sur l'Afrique, nous avons choisi les cinq pays dans lesquels TV5 Monde Afrique est le plus présent », explique Clothilde Grandpeix, la responsable du

projet. Des contes qui seront ensuite réutilisés par leur service à destination de ceux qui enseignent ou apprennent le français.

« Il a fallu presque une année pour produire ces 5 premières vidéos. Le temps de trouver le conteur africain et qu'il écrive les textes, le temps de trouver l'illustratrice et qu'elle propose ce travail original sur les matières et les tissus de chaque pays africain, le temps de trouver la comédienne, originaire de Côte d'Ivoire, pour enregistrer les histoires. »

Les cinq récits choisis abordent des thématiques fortes : le voyage initiatique, la trahison, la fertilité, la pauvreté...

Kinshasa abrite la 1^{ère} édition du forum sur la gouvernance de l'Internet

LUCIE NGUSI

Il s'est ouvert, le mardi 12 décembre 2017 à l'hôtel du gouvernement, la 1^{ère} édition du forum nationale sur la gouvernance de l'Internet. Ce forum est organisé par le secrétariat exécutif de MAG, en partenariat avec le ministère des Postes, Télécommunication et Nouvelles Technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Les assises réunissent les participants provenant des différents secteurs, notamment le gouvernement, le secteur privé, les universités, la Société civile, la police, les Startups et les utilisateurs.

Durant deux jours, soit du 12 au 13 décembre, les participants débattent sur le thème principal: « Accès et accessibilité à l'internet en République démocratique du

Congo ». Le ministre des Postes Télécommunication et nouvelles technologies de l'information et de la communication, Emery Okundji a, à cette occasion, souligné l'importance de ce forum qui est la technologie.

« Qui dit technologie, dit partage des connaissances et d'expériences, partage du savoir. Nous ne pouvons pas nous échapper », a fait remarquer le ministre, soulignant que dans tous les domaines de la vie, l'Internet ou les TIC, en général, deviennent le passage obligé.

« Loin d'être simplement un outil indispensable de la communication, l'Internet est devenu un véritable facteur de croissance et de développement socio-économique des Nations », a expliqué le ministre. L'Internet est compté parmi les droits fondamentaux

du peuple. Le développement de l'Internet suppose des campagnes de sensibilisation et de l'éducation en vue d'inciter les différentes populations et les opérateurs économiques à s'en approprier dans leur vécu quotidien. Il a ainsi remercié le secrétaire exécutif de FGI/RDC d'avoir associé son ministère à cette grande activité.

Le coordonnateur de MAG-FGI/RDC, Félix Mangwangu, a, par ailleurs, présenté le FGI qui est une plateforme des discussions, de concertation sur toutes les thématiques qui concernent l'Internet, en général.

Ces assises, a-t-il précisé, ont pour objectif de permettre à tous les acteurs des télécoms (des banques, des fournisseurs, des startup, les entreprises qui développent les nouvelles technologies, la Société civile, les universités, de

pouvoir discuter ensemble des problèmes rencontrés dans le cadre du développement de leur entreprise). Egalement, de formuler des recommandations qui vont permettre au gouvernement de mettre en place un cadre propice à l'entrepreneuriat dans le secteur numérique.

Cette complexité, a-t-il ajouté, est renforcée par la multiplicité des acteurs associés à cette gouvernance et leurs natures souvent très différentes, selon qu'ils sont issus du monde technique, du secteur privé, des pouvoirs publics ou de la Société civile.

Le Forum national sur la gouvernance de l'Internet (FGI) est donc l'émanation de cette approche multi acteur dans lequel chaque acteur a sa partition à jouer telle que définie aux paragraphes 35 et 36 de l'agenda de Tunis.

Le FPI dénonce l'existence d'un réseau maffieux de financement des projets industriels

Un réseau maffieux se sert, via les réseaux sociaux, dont facebook, de la marque du Fonds de promotion de l'industrie pour arnaquer le public sur le financement des projets industriels. La justice est déjà à pied d'œuvre pour démenteler ce réseau.

LP

Un réseau maffieux de financement des projets industriels opère en République démocratique du Congo. Il se sert des réseaux sociaux, essentiellement facebook, pour véhiculer de fausses informations et arnaquer le public sur de possibilités de financement de différents projets industriels. Dans la ville de Kinshasa et ailleurs, dans d'autres villes de la RDC, on compte déjà des victimes. Malheureusement, ces pratiques maffieuses sont réalisées sous l'étiquette du

Fonds de promotion de l'industrie.

A son siège de la Gombe, le staff du FPI est en état d'alerte maximale. Tout est mis en œuvre pour démasquer et neutraliser ce réseau maffieux. En attendant d'y arriver, le FPI a pris le soin de lancer l'alerte, via un communiqué rendu public, le mardi 12 décembre 2017.

Au FPI, on a pris la mesure de l'urgence de stopper le plus rapidement possible cette campagne qui porte un coup aux efforts de redressement que déploie le comité de gestion de cette entreprise du portefeuille. Tout le personnel se mobilise dans cette chasse aux sorcières.

Dans ce communiqué signé par son directeur général, Patrice Kitebi, le FPI circonscrit le problème et note que « depuis plusieurs semaines, des particuliers se font

arnaquer sur les réseaux sociaux au non du Fonds de promotion de l'industrie, FPI ». Il poursuit en faisant remarquer que « des individus mal intentionnés contactent actuellement des particuliers ou des entreprises via des comptes frauduleux sur les réseaux sociaux, facebook, à des fins d'escroquerie ».

LA TRAQUE EST LANCÉE

« Ces individus, poursuit le même communiqué, ont créé de faux comptes qu'ils utilisent pour proposer certaines faveurs ou des services à leurs victimes, à qui ils demandent de l'argent ». Et de mentionner que ces mêmes maffieux « proposent à d'autres victimes de postuler pour un recrutement en vue de participer à une session de formation en France aux frais du FPI ».

Certaines personnes de

bonne foi qui ont cru à cette supercherie sont déjà tombées dans les panneaux. Au FPI, on est bien conscient du danger qu'une telle pratique joue non seulement sur son image, mais aussi sur sa crédibilité.

Aussi, son directeur général a-t-il pris le soin d'alerter le public pour ne pas se laisser entraîner dans le jeu macabre des maffieux qui alimentent ce réseau. À ce propos, le FPI informe le public que toutes les informations véhiculées par ce réseau sont « fausses ». Il attire en même temps son « attention pour que le public ne tombe pas dans le piège de ces arnaqueurs ».

Sa notoriété ayant été mise en jeu, le FPI dit « se réserver le droit de prendre toutes les mesures, y compris judiciaires, contre les auteurs de ces agissements ».

APOSTROPHE

Les Z-UDPS

BEN-CLET



Petit coup de semonce ! Bruno Tshibala s'est fait plébisciter, le 10 décembre 2017, « président de l'UDPS aile Tshibala ». Ses partisans l'ont désigné pour succéder à feu Étienne Tshisekedi wa Mulumba, l'opposant historique décédé en février dernier. Mais pour « l'UDPS Félix Tshi-Tshi & J.M. Kabund », Tshibala s'était déjà auto-exclu du parti. Ses gesticulations n'ont pour but que d'atomiser l'UDPS au profit de la kabilie.

L'histoire nous rappelle que le dédoublement des partis émergents, le débauchage de leurs leaders, l'asservissement et la marginalisation des «taupes» ont toujours eu cours légal, aussi bien au Zaïre de Mobutu qu'en RDC des Kabila père et fils. Et le parti qui a énormément souffert de ces perfidies a toujours été... « l'UDPS du Sphinx de Limete ».

Souvenons-nous-en. Les premières défections avaient emporté la bande à Ngalula Mpandanjila. La seconde vague avait couronné F. Birindwa premier ministre du Maréchal. Plus tard, F. Kibassa Maliba jouera la carte du M'zee Kabila. Édifié par l'expérience de ses prédécesseurs, le fils du M'zee va successivement se taper un Samy Badibanga avant de le rejeter, comme un kleenex, au profit de Bruno Tshibala. Tous deux Udépésiens authentiques.

N'oublions pas que, en 2016, des taupes « inattendues » avaient sans rire « destitué » l'inamovible président Tshitshi wa Mupompa depuis l'Europe, menaçant même de le traduire en justice pour « abus des biens du parti ». Ce fut du bluff. Mais ces infiltrés ont été aperçus dimanche autour du « président » Tshibala !

Quoi qu'il en soit, la guerre des « ailes » à l'UDPS n'est pas nouvelle. Ce qui n'est, c'est peut-être le contexte et les acteurs. Retenons, cependant, que les combattants auront toujours la préséance sur les corrupteurs et les corrompus kinois.

L'ONU appelle à l'unité face au fléau de la corruption

AMK AVEC UN.ORG

À l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a appelé, samedi, le monde entier à l'unité face à ce fléau qui sape les institutions démocratiques et le développement.

« La corruption a un impact catastrophique sur les sociétés; elle bloque des opportunités, privant des populations vulnérables d'un accès aux infrastructures, et les condamnant à des vies d'iniquité et d'inégalité », a déclaré le Directeur exécutif d'ONUDC, Yury Fedotov, dans un message.

Chaque année, 1.000 milliards de dollars sont payés en pots-de-vin et 2.600 milliards de dollars sont volés par la corruption - une somme équivalente à plus de 5% du PIB mondial. Dans les pays en développement, selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les fonds perdus à cause de la corruption sont estimés à 10 fois le montant de l'aide publique au développement.

KINSHASA TOUJOURS MAUVAIS ÉLÈVE

La corruption reste na-



turellement un fléau en République démocratique du Congo. Des rapports s'accumulent sur des cas de corruption mais rien n'est concrètement fait pour endiguer ce fléau encore moins pour le combattre. L'impunité reste la première cause de l'enracinement de la corruption en République démocratique du Congo.

Aucune institution publique congolaise n'est épargnée par la corruption. De même, aucune institution congolaise n'est véritablement engagée dans la lutte contre la corruption. Les institutions se couvrent mutuellement pour entretenir cette corruption au détriment du développement du pays.

Au bas mot, la RDC perd chaque année 15 milliards usd

suite à la fraude notamment dans les mines. Des fonds qui devraient contribuer au développement général du pays. Cependant, la RDC continue à fonctionner avec des budgets représentant à peine le tiers de ce qui s'évapore dans la corruption.

OPTER POUR LA BONNE GOUVERNANCE

La corruption est un phénomène qui touche tous les pays. Elle sape les institutions démocratiques, ralentit le développement économique et contribue à l'instabilité gouvernementale. Le 9 décembre a été déclaré Journée internationale de lutte contre la corruption, afin de sensibiliser le monde à ce problème et pour faire connaître le rôle de la Convention, en matière de

lutte et de prévention.

« Le monde doit être uni contre la corruption. Cela signifie rejeter la corruption et adopter la responsabilité, la transparence et la bonne gouvernance. Pour y parvenir, nous devons utiliser de manière résolue nos outils les plus pointus, ce qui signifie l'adoption universelle et la pleine mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption », a dit le chef de l'ONUDC. « Avec 183 parties, nous y sommes presque, mais il faut aller encore plus loin. Les partenariats anticorruption formés avec le secteur privé, la société civile et le milieu universitaire peuvent garantir que tout le monde est uni pour mettre fin à la corruption ».